

FLAVIGNAC



Dossier

Des pas, des chants et des plumes...

Sur le chemin de Flavignac et de la vallée de l'Arthonnet

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Sommaire

03 | LE MOT DU MAIRE
04 | CONSEILS MUNICIPAUX
15 | VIE COMMUNALE
20 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

22

DOSSIER

DES PAS, DES CHANTS ET DES PLUMES...



25 | SORTI DES ARCHIVES ...
27 | VIE ASSOCIATIVE
34 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
37 | PARC NATUREL RÉGIONAL
38 | SYDED
39 | SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN
DE LA VIENNE
40 | MÉMENTO



FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Bulletin municipal Juillet 2025
Parution bisannuelle
(Janvier et juillet)

Responsable de la publication :
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :
Mairie de Flavignac

Crédits photos :
Couverture : ©Thuong Desquaires
©Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus (p.35), ©Mairie de Flavignac (p.15-17, p.22-24 sauf photos d'oiseaux), ©Christophe Mercier (p.2, p.22-24 photos d'oiseaux), ©Union Cycliste (p.32), ©Gymnastique Volontaire (p.31 colonne de gauche), ©Cadanses Folk (p.33), ©École de Flavignac (p.20-21), ©La Quincaill' & Vous (p.28), ©Comité de Jumelage (p.29 colonne de gauche), ©Flavignac Loisirs (p.29 colonne de droite), ©SYDED (p.36 et 38), ©APE (p.30), ©Tennis de Table (p.31 colonne de droite en bas), ©Accueil de Loisirs (p.34), ©Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (p.39)

Comité de lecture :
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,
Christine SAZERAT

Mise en page : Mairie de Flavignac
Impression sur papier PEFC :
APCL Services



1^{er} tirage : 520 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie qui dispose de quelques exemplaires.



La période est particulièrement instable des points de vue économique et politique. En effet, le Conseil départemental, principal financeur des projets communaux, est très sérieusement ponctionné par l'Etat et a dû revoir l'octroi de ses subventions aux Communes avec un étalement dans le temps. En gros, un projet pourra toujours obtenir des aides, mais celles-ci seront réparties sur plusieurs années.

Malgré ces conditions plus difficiles, nous avons décidé de continuer à investir. En 2025, nous lançons un important programme de réparation de voirie, un renouvellement du réseau d'assainissement et la pose d'un réseau d'eaux pluviales vers le haut de la rue Pasteur, dans la continuité des travaux déjà entrepris ces dernières années. Cette tranche doit se réaliser au cours du deuxième semestre 2025 ; elle sera financée pour partie par le Département sur deux exercices, mais aussi, nous l'espérons, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. A partir du début de l'année 2026, le Syndicat d'Energies Haute-Vienne réalisera, dans la foulée des travaux précédents, un effacement des réseaux électrique et fibre. Le changement des vitrines du trésor de l'église, avec renouvellement des installations électriques et de protection, ne pourra, quant à lui, être lancé qu'après notification de la subvention de l'Etat, qui représente la moitié du financement.

Comme l'an dernier, le Conseil municipal n'a pas souhaité modifier la part communale des impôts fonciers. Sur cette mandature qui s'achève, celle-ci n'aura finalement augmenté que de 2 %.

Je vous rappelle que début 2026, Orange déconnectera le réseau cuivre historique de télécommunication dans certaines communes, dont Flavignac. Seul le réseau fibre sera alors en service. Pour les foyers ayant un accès internet, ou qui souhaitent garder une ligne fixe, il ne reste que six mois pour faire une demande à leur opérateur pour avoir un raccordement à la fibre.

Le vendredi 5 septembre 2025 à partir de 14h30, nous procèderons à l'inauguration des aménagements du centre-bourg en présence entre autres du Préfet de la Haute-Vienne, du Président du Conseil Départemental et de nos parlementaires. J'invite tous ceux qui le souhaitent à participer à cette réception qui sera suivie d'un vin d'honneur.

En mars prochain, nous serons appelés aux urnes pour élire une nouvelle équipe municipale. Être élu-e municipal-e est un engagement citoyen qui reste intéressant et très enrichissant. C'est aussi une manière d'agir pour votre commune, à condition bien sûr de s'impliquer dans ces fonctions. La Commune a besoin de personnes qui s'investissent pour faire vivre l'action communale. Après dix-huit ans de mandat, dont douze en tant que Maire, j'ai décidé de me retirer. Dans quelques mois, une nouvelle Municipalité sera mise en place.

Des projets restent à finaliser ou à élaborer : on citera notamment, exemple parmi d'autres, l'aménagement de l'ilot Chibois-Auvert au cœur du bourg qui permettra, non seulement de réhabiliter ces bâtiments, sous formes de logements, équipements ou locaux d'activités, mais également de créer l'indispensable liaison douce entre le champ de foire, la rue Pasteur, les salles Saint-Fortunat et la plage.

La période estivale bat son plein avec des manifestations programmées sur notre commune ou sur les communes voisines et je vous invite à y participer et à profiter de ces moments conviviaux.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE

CONSEIL MUNICIPAL

21 février 2025

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout (secrétaire de séance), Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Jim Tran

Absentes avec pouvoir : Nora Sabourdy Schneider, Karine Bula-Lafont

Absent excusé : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Environnement

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Suite à la révision des redevances des Agences de l'Eau, chaque collectivité doit fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement. Celle-ci doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie. Ce montant sera modulable chaque année.

Le Conseil municipal décide de fixer à 0,084 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif », applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Révision du zonage d'assainissement collectif

Dans le cadre de la loi de transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026, projet toujours applicable en ce moment, il est demandé à chaque commune, qui ne l'aurait pas encore fait, de réviser son plan de zonage d'assainissement.

Le Conseil décide que les zonages des assainissements collectifs déjà réalisés dans les villages, ainsi que le zonage du bourg seront conservés. Le seul zonage prévu par le plan de zonage des assainissements collectifs établi au début des années 2000, qui reste à réaliser, est celui des villages de Beyrand et Les Cheyroux. Il est proposé de le supprimer du fait que l'Agence de l'Eau a décidé de ne plus financer ces systèmes ne concernant qu'un nombre limité de foyers. Afin de pouvoir prendre leur décision, les élus demandent que soit fait un bilan des assainissements non conformes dans ces deux villages. Aucune décision ou délibération n'est prise pour le moment concernant ce dossier.

Marché fauchage

Le marché de fauchage pluriannuel arrive à son terme. Il est établi sous forme de groupement de commandes avec huit autres communes. Le Conseil municipal décide

de poursuivre ce marché de groupement coordonné par la commune de Nexon pour les deux prochaines années. Trois passes de 55 kilomètres sont prévues. Patrick Précigout est désigné pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres.

■ Travaux

Centre de secours de Nexon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux du nouveau centre de secours de Nexon sont terminés et que les pompiers ont pris possession des lieux début février. La commune s'est engagée à verser à la commune de Nexon un fonds de concours destiné à financer la construction de ce nouveau centre. Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de Nexon afin d'organiser les modalités de versement de cette participation. Pour la commune de Flavignac, le montant est de 10 576 €. Il est précisé que cette somme sera versée en deux fois : 50 % au cours du 1^{er} trimestre 2025 et 50 % au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Effacement des réseaux d'éclairage public - Délégation de la maîtrise d'œuvre au SEHV

Dans le cadre du futur effacement des réseaux dans la rue Pasteur programmé début 2026, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public est confiée au SEHV. Le syndicat fera procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage et apportera assistance à la Commune dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Acquisition et bornage d'un terrain aux Grands Monts

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle YL 15 située aux Grands Monts afin de réaliser des travaux de sécurisation d'un virage. Le propriétaire propose de céder ce terrain à la Commune pour un euro. La superficie proposée est d'environ 150 m². Cette parcelle va faire l'objet d'un achat auprès de Madame Lecharbonnier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents et d'engager les frais nécessaires à cette acquisition (acte notarié, bornage...). Tous les frais seront à la charge de la Commune. En cas d'empêchement, Claudine Pradier, adjointe au Maire, pourra signer les documents nécessaires à cette transaction.

■ Sécourisation du carrefour de l'école (rue Saint-Fortunat / rue Michelet)

Une consultation de six entreprises (procédure adaptée) a été faite pour un aménagement de ce carrefour et la création d'un cheminement pour les enfants qui prennent le bus. La municipalité est accompagnée par l'Agence technique départementale (ATEC) pour la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 35 690 € HT.

Vote = 13 pour et 1 abstention

■ Finances

Subvention fonctionnement alarme trésor église

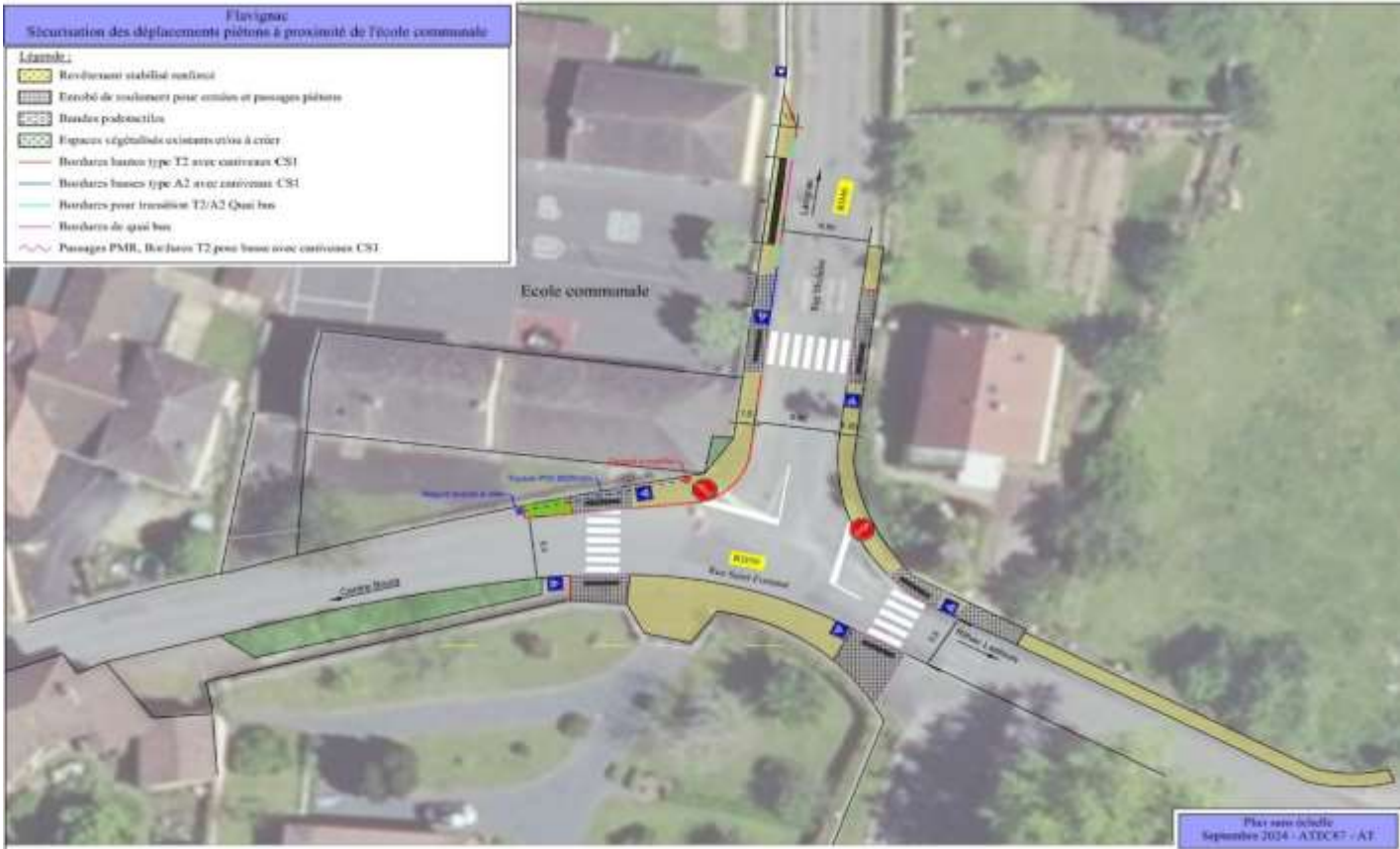
Une installation électronique de protection contre le vol des objets du trésor est installée à l'église depuis plusieurs années. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation. Les frais sont estimés à 1 520,41 € HT.

Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Flavignac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Il est proposé au Conseil municipal que la commune de Flavignac contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte. Le Conseil décide de faire un don d'un montant de 500 € qui sera versé à la Protection civile.

Bail commercial de locaux professionnels communaux

Suite à la liquidation judiciaire de la société Grock Café qui louait un local commercial appartenant à la commune Rue Mozart, un repreneur s'est fait connaître. Il s'agit de M. Pocheron, gérant du Groupement des recherches INOVA. Le Conseil municipal accepte de louer ce local à la société GR INOVA à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 9 ans. Le loyer mensuel sera de 770,40 € TTC soit 642 € HT (local assujéti à la TVA). Le montant du dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer. Un état des lieux sera établi par un huissier avant la prise des locaux ; les frais correspondants seront à la charge du preneur.



Contributions diverses

Subventions versées aux associations

1) Associations d'anciens combattants

ACPG-CATM	Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
FNACA	60 €
ANACR	60 €

2) Associations à vocation sportive

ACCA	100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
Union Cycliste	350 €
Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement
Tennis de table Flavi Loisirs	200 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement

3) Associations à vocation culturelle

JMF, délégation de Châlus	100 €
Amicale Laïque	300 €
Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
Comité de Jumelage	300 €
Les Carrioles	700 €

4) Associations diverses

FNATH	20 €
Flavignac Loisirs	Mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
Prévention Routière	20 €
Comité de parents d'élèves	250 €
Les Copains d'Eynanças	20 €
Comité des fêtes	300 €
La Quincaill' & Vous	1 000 €

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de son bilan financier approuvé en assemblée générale.

Cotisations diverses

Association des Communes Jumelées	99,63 €
AFCCRE	190 €
Société Protectrice des Animaux	1 292,40 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Espaces naturels du Limousin	50 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50 €
Mission locale rurale	1 071 €
Ciné Plus	1 156,04 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Fondation du patrimoine	200 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Association des Maires	268,17 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ADIL	156,17 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ATEC	2 999,91 € pour la prestation informatique (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
PNR Périgord-Limousin	1 310,43 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Maires ruraux de France	246,55 € + 220 € pour le site internet
ANPCEN - Villes et villages étoilés	50 €
FREDON	50 €

Vote = 13 pour et 1 abstention

■ **Personnel**

Protection sociale complémentaire - volet santé

La loi prévoit une participation de l'employeur obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 avec un montant minimal de 15 € brut versée aux agents entrant dans le mode de contractualisation choisi par l'employeur entre :

- un contrat individuel d'assurance labellisé au choix de l'agent,
- un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative (ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Pour ce faire une procédure d'appel d'offre est nécessaire.

Le CDG 87 propose de lancer une consultation publique pour une convention de participation dans le domaine de la santé. Le Conseil municipal décide de se joindre à cette consultation. A la suite des résultats de celle-ci, l'adhésion de la collectivité reste libre.

■ **Divers**

Demande d'achat de terrain – La Borde

Monsieur Marchand et Madame Kerbouet souhaitent acquérir des terrains à La Borde. Il s'agit de trois parcelles cadastrées ZK n°58 ; 61 et 62 qui font partie du domaine privé de la Commune. Ces terrains sont dans une impasse enclavée dans les parcelles ZK n°124 ; 125 ; 130 ; 132 et 134 qui appartiennent aux demandeurs. Le Conseil municipal décide qu'il y a lieu d'envisager l'aliénation des parcelles situées à La Borde du chemin cadastré ZK n°58 ; 61 et 62 pour une surface totale de 284 m² au prix de 1 € le m², les frais afférents étant à la charge des acquéreurs.

Motion RASED (Réseau d'aides spécialisé aux élèves en difficulté)

Le Conseil municipal souhaite par cette motion alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED. Leur objectif est de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes mais ils ne disposent pas des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

■ **Questions diverses**

Demande de gratuité de la salle des fêtes

Le conservatoire de musique de Limoges va organiser un bal de fin d'année gratuit le 21 juin 2025. Dans ce cadre, un stage gratuit ouvert à tout public et des animations seront proposés avec les enseignants du RPI.

La Poste

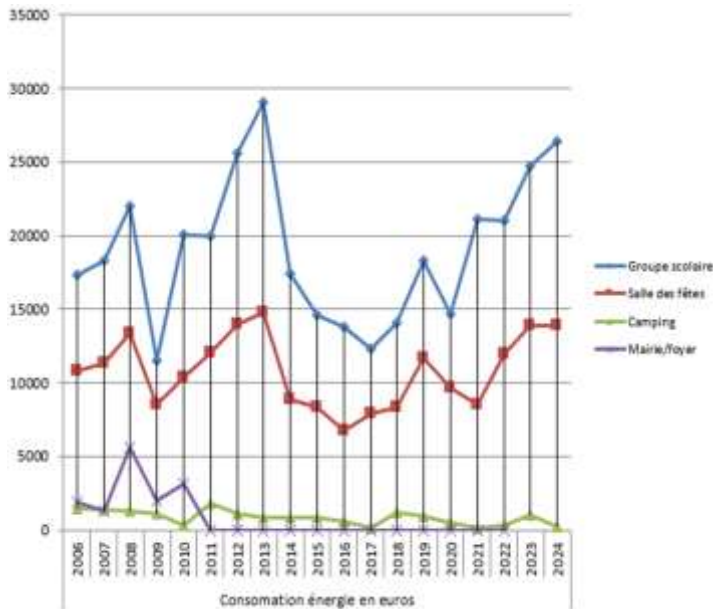
Une rencontre est prévue avec les représentants de La Poste pour évoquer l'avenir du bureau de Poste de Flavignac.

Bilan du lac et des régies

REGIE			SOLDE 2024
PECHE			
	DEPENSES	RECETTES	
Carnets			
Vente tickets et cartes		1 155,00 €	
Vente/achat poisson/vidange/analyses	161,00 € (truites)		
TOTAL	161,00 €	1 155,00 €	+994,00 €
BUVETTE			
	DEPENSES	RECETTES	
Alimentation	1 065,96 €		
Boissons	413,00 €		
Salaire	2 562,72 €		
Achats divers			
Ventes		2 385,50 €	
TOTAL	4 041,68 €	2 385,50 €	-1 656,18 €
BAIGNADE			
	DEPENSES	RECETTES	
Oxygène+vêtements	198,60 € + 64,00 €		
Analyses eau lac	1 581,86 € + 213,26 €		
Pharmacie	16,93 €		
Achats divers	290,90 €		
Salaires	8 442,28 €		
TOTAL	10 808,23 €	0 €	-10 808,23€
CAMPING			
	DEPENSES	RECETTES	
Salaire	2 416,95 €		
Couvertures			
Analyse eau			
Location emplacements nus		6 907,90 €	
Location huttes			
TOTAL	2 416,95 €	6 907,90 €	+4 490,95 €
LOCAL PELERINS			
	DEPENSES	RECETTES	
Salaire	1 863,81 €		
Achat de nourriture/divers	158,57 €		
Achat de linge			
Eau/électricité	1 186,43 €		
Nuitées/dons		5 955,25 €	
TOTAL	3 208,81 €	5 955,25 €	+2 746,44 €
TOTAL GENERAL	20 636,67 €	16 403,65 €	-4 233,02 €

Bilan des consommations d'énergies

Une hausse du prix et des consommations est à constater sur l'année 2024 pour le groupe scolaire et la mairie.



4 avril 2025

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud (secrétaire de séance), Isabelle Bernard
Absents avec pouvoir : François Gayot, Jim Tran
Absent : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ **Compte financier unique**
Assainissement

Section d'investissement
Report excédentaire N-1 : 61 638,39 €
Dépenses : 31 065,64 €
Recettes : 57 329,00 €
Résultat de l'exercice : + 26 263,36 €
Résultat cumulé : + 87 901,75 €
Reste à réaliser dépenses : 0 €
Reste à réaliser recettes : 0 €
Besoin de financement : 0 €
Section de fonctionnement
Report excédentaire N-1 : 6 298,85 €
Dépenses : 59 764,42 €
Recettes : 57 365,27 €
Résultat de l'exercice : - 2 399,15 €
Résultat cumulé : + 3 899,70 €

Principales dépenses d'investissement : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC concernant les travaux d'assainissement de la rue Pasteur, frais d'études pour les travaux d'assainissement du haut de la rue Pasteur, remboursement d'emprunts (capital) et amortissements.

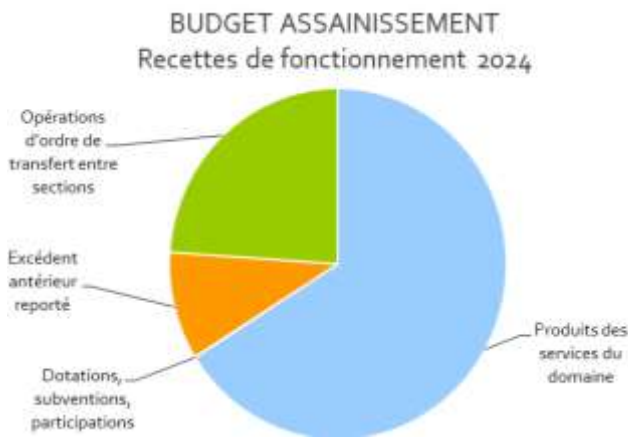
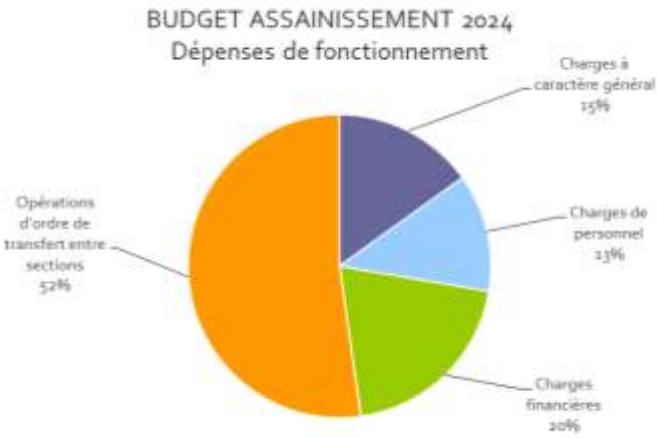
Principales recettes d'investissement : subvention du Conseil départemental pour les travaux de la rue Pasteur, du FCTVA et des amortissements.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, remboursement d'emprunts (intérêts), amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation frais de branchement et PFAC : participation frais assainissement collectif) et amortissements.

■ **Compte financier unique**
Commune

Section d'investissement
Report déficitaire N-1 : - 711 910,67 €
Dépenses : 314 566,78 €
Recettes : 1 094 786,01 €
Résultat de l'exercice : + 780 219,23 €
Résultat cumulé à reporter : + 68 308,56 €
Reste à réaliser Dépenses : 50 718 €
Reste à réaliser Recettes : 21 944 €
Besoin de financement : /
Section de fonctionnement
Report excédentaire N-1 : 291 726,58 €
Dépenses : 900 423,29 €
Recettes : 1 207 224,06 €
Résultat de l'exercice : + 306 800,77 €
Résultat cumulé : + 598 527,35 €
Affectation à l'investissement : /
Montant à reporter N+1 : 598 527,35 €



L'excédent de fonctionnement permettra de réaliser un virement plus important à la section d'investissement.

En section de fonctionnement : les recettes sont bien supérieures aux dépenses ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 306 800 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement sera entièrement reporté sur l'année N+1 (soit 598 527 €).

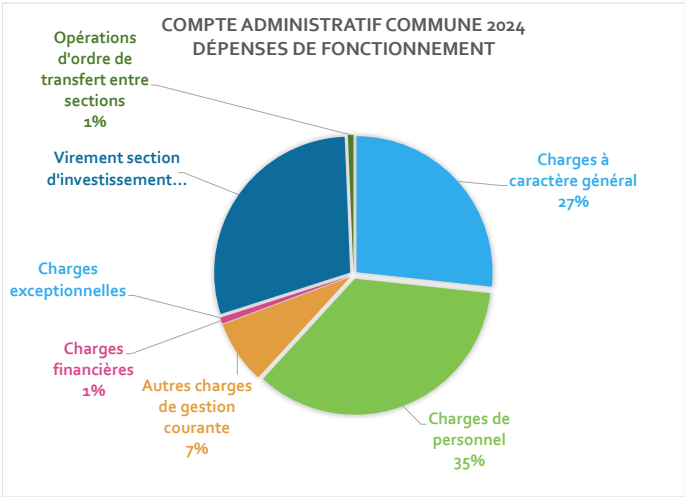
DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart
011	Charges à caractère général	447 520,58	319 133,17	71,3%
012	Charges de personnel	437 950,00	419 698,85	95,8%
014	Atténuation de produits	1 500,00		
023	Virement section d'investissement	350 000,00		
042	Opération d'ordres	62 763,00	62 758,00	99,9%
065	Autres charges de gestion courante	91 518,00	89 835,15	98,2%
066	Charges financières	9 500,00	8796,40	92,6%
067	Charges exceptionnelles	500,00		
068	Dotations aux provisions	205,00	201,72	
	TOTAL GENERAL	1 401 356,58	900 423,29	

Principales variations :

011 - Travaux non réalisés : travaux d'une plateforme éco-point, plateforme plongeur lac, bardage WC lac (12 500 €), beffroi de l'église (15 000 €), porte de l'école (7 000 €), logement cantine (4 500 €), divers (5 000 €), voirie, curage fossés, aménagement virage Les Grands Monts, élagage (34 000 €), réseaux (9 500 €).

012 : Départ d'un agent fin septembre 2024



RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart
002	Résultat de fonctionnement N-1	291 726,58		
013	Atténuations de charges	416,00	2 686,94	
042	Opération d'ordre	1056,00	1 056,00	
70	Produits des services et ventes	72 955,00	84 542,25	+16%
73	Impôts et Taxes	93 911,00	117 801,65	+25%
731	Impositions directes	475 612,00	477 704,00	
74	Dotations et participations	376 000,00	402 378,72	+7%
75	Autres produits de gestion	33 500,00	53 620,00	+60%
76	Produits financiers		52,86	
77	Produits exceptionnels	55 500,00	55 500,00	
78	Reprises sur amortissements		12 158,70	+100%
	TOTAL GENERAL	1 401 356,58	1 207 224,06	

Principales variations :

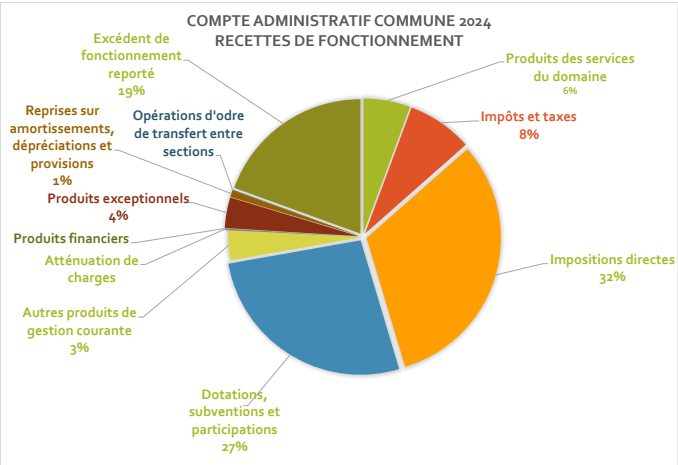
70 : Régies (+ 4 205 €), cantine-garderie (+ 3 386 €), participation cantine Lavignac (+ 2 278 €)

73 : FPIC (+ 9 000 €) et droits de mutations (+ 14 800 €)

74 : DSR (+ 13 350 €), dotation biodiversité (+ 15 753 €)

75 : Remboursement assurance (+ 19 082 €)

78 : Reprise provisions impayées (+ 12 158 €)



Principales dépenses d'investissement : Travaux de voirie, acquisition de matériel (changement véhicule, panneaux de signalisation, citerne et divers petits matériels pour les agents techniques, standard mairie, lave-linge, chaises salle des fêtes), achat terrain rue Michelet, achat jeu lac, travaux d'aménagement du centre-bourg, installation de bornes forains (salle des fêtes et maison des associations), agrandissement du columbarium, travaux de réfection canalisation eaux pluviales place du 8 mai 1945, achat jeux terrain école, remboursement d'emprunts (capital), amortissements, déficit d'investissement.

Principales recettes d'investissement : Subventions de l'Etat, du Conseil départemental, du Syndicat Energies Haute-Vienne, FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, virement de la section de fonctionnement, amortissements.

Reste à réaliser en dépenses : Achat de panneaux de signalisation, travaux logement cantine, reliures de registres.

Reste à réaliser en recettes : Subventions du Conseil départemental pour les travaux de voirie et les bornes forains et du SEHV pour les bornes forains.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2024 était de 409 807,47 €.

Affectation des résultats

Les résultats sont affectés de la façon suivante :

Budget principal de la Commune : il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement soit 598 527,35 € est entièrement reporté pour l'année N+1.

Budget Assainissement : il n’y a pas besoin de financement de la section d’investissement, le résultat de la section de fonctionnement soit 3 899,70 € est entièrement reporté en section de fonctionnement.

■ Vote du budget annexe assainissement et du budget communal

• Budget annexe ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s’équilibre en recettes et dépenses à **74 637,70 €**.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d’épuration, remboursement d’une partie de l’étude du transfert des réseaux d’assainissement au profit de la Communauté de Communes, remboursement d’emprunts, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxe de raccordements (PFB : participation frais de branchement et PFAC : participation frais assainissement collectif), amortissements et une subvention du budget Commune.

La section d’investissement s’équilibre à **304 860 €**.

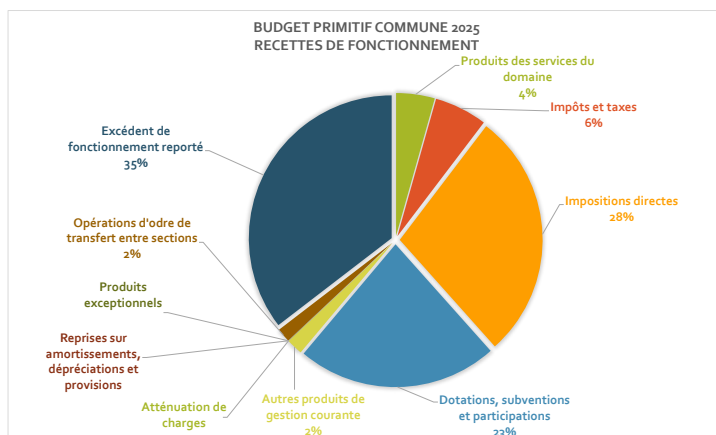
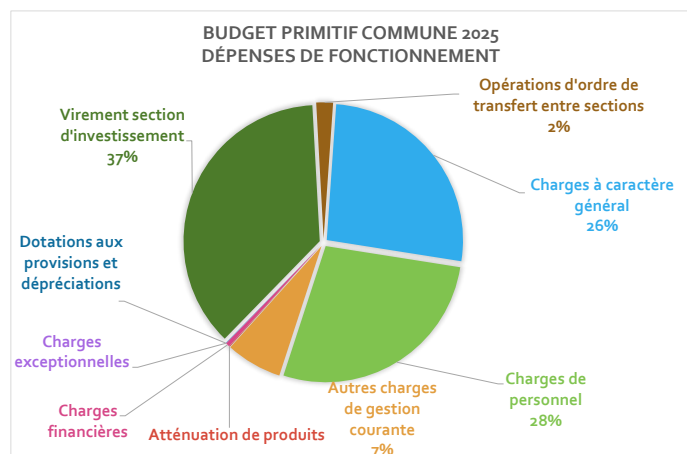
Principales dépenses d’investissement prévues : travaux d’assainissement concernant le haut de la rue Pasteur, amortissements et remboursement du capital des emprunts.

Principales recettes d’investissement prévues : emprunt pour le financement des travaux du haut de la rue Pasteur, FCTVA, amortissements, excédent de la section d’investissement.

• Budget général COMMUNE

En section de fonctionnement, le budget s’équilibre en dépenses et recettes à **1 712 304,35 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



En section d’investissement le budget s’équilibre à **857 358,91 €**.

Répartition de l’investissement :

Dépenses prévues en 2025 :

GRVC - Travaux voirie : 120 000 € avec un reliquat de subvention du Conseil départemental de 17 230 €.

Matériels divers : 21 730 € pour l’acquisition de panneaux avec une subvention de 200 € du Conseil départemental, 12 943,91 € pour l’acquisition d’un congélateur à la cantine et de divers matériels.

Acquisition terrains : 100 000 € pour du terrain nu.

Achat d’immeubles : 55 000 € pour l’acquisition d’un immeuble.

Lac Saint-Fortunat – Aire de jeux : 40 000 € pour un jeu.

Immeubles rue Pasteur : 5 000 € sont prévus pour des frais d’études.

Effacement de réseaux rue Pasteur : 2 386 € pour les réseaux électriques.

Plantations : 10 000 €.

Ecole préau : 20 000 € avec une subvention du Conseil départemental de 3 360 €.

Halle : 3 000 € de frais d’études.

Prises bornes pour forains : restent à percevoir une subvention du SEHV pour 1 964 € et une du Conseil départemental pour 2 750 €.

Logement cantine : 55 000 € de travaux dont 47 438 € de restes à réaliser avec un emprunt de 50 000 €.

Entrée de bourg / carrefour école : 50 000 €.

Reliures registres : 1 000 € de restes à réaliser.

Salle des fêtes – Toiture remise : 15 000 €.

Mur du cimetière : 70 000 €.

Vitrines trésor église : 155 000 €.

Réfection sanitaires GR INOVA (ex GROCK CAFÉ) : 25 000 €.

Centre de secours de Nexon : versement d’un fonds de concours 5 288 €.

Les principales autres dépenses sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'Etat, du Syndicat Energies Haute-Vienne, du FCTVA, un virement de la section de fonctionnement, des amortissements et l'excédent du résultat.

■ **Neutralisation des amortissements**

Les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1^{er} janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées. Il s'agit de subventions versées par la Commune et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue Jean Jaurès. Cette neutralisation se traduira par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire équilibrées en dépenses et recettes pour un montant de 25 674,68 €.

■ **Vote des taxes locales**

Compte tenu du résultat excédentaire de la Commune, et des augmentations successives des bases par les Finances publiques, le Conseil municipal décide, cette année encore, de ne pas augmenter le taux communal des taxes locales.

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

■ **Exonération des taxes locales**

Le Maire expose que le Code général des impôts permet au Conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France ruralités revitalisation, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Il précise que la décision du Conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Le Conseil décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les surfaces des locaux classés meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

■ **Demande de subvention jeu du lac**

Le grand module de jeux installé au lac doit être remplacé. Le montant estimé des travaux est de 29 166 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental.

■ **Demande de subvention vitrines trésor église**

Au vu des difficultés actuelles de nos partenaires concernant les financements des travaux (Etat, département...), il est envisagé de diversifier les recherches de financement : mécénat, concours...

■ **Bail local commercial ex-Grock Café**

Modification de la délibération prise lors du dernier Conseil : il est proposé la possibilité de signer le bail commercial par l'intermédiaire d'un notaire ou d'un avocat spécialisé.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2023	25,42	43,28 (Taux communal + taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	76,50
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2024	24,43	43,59 (Taux communal + taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	78,34
Flavignac : taux votés en 2024	13,47	35.84 (= 16,18 taux communal + 18,96 taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	66.64
Flavignac : taux votés en 2025	13,47	35,84	66,64

■ Environnement

Révision du zonage d'assainissement collectif

Conformément à la réglementation, il est nécessaire de mettre à jour tous les 10 ans, le zonage d'assainissement qui a pour objet d'identifier les zones d'assainissement collectif et non collectif. D'autre part, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a décidé de ne plus financer les systèmes collectifs dans les villages. Le seul secteur qui avait été prévu éventuellement en assainissement collectif par le zonage est celui de Beyrand / Les Cheyroux. Le bilan effectué montre que les assainissements non conformes dans ces deux villages sont peu nombreux ; il est proposé de soumettre à enquête publique leur retrait du zonage.

■ Travaux

Travaux de voirie

Cette année, les travaux sont décomposés en une tranche ferme (rue Parmentier et une partie de la voirie communale de Texon) et une optionnelle (une partie de la rue Mozart et du point à temps).

Quatre entreprises ont été consultées et toutes ont répondu.

L'entreprise Colas est retenue pour un montant de 93 919 € HT pour la totalité des tranches.

Vote : 13 pour et 1 abstention

■ Personnel

Régime indemnitaire (RIFSEEP)

La modification des plafonds du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été validée par le comité social territorial du Centre de gestion. De nouveaux plafonds seront appliqués.

Création d'un emploi saisonnier

Compte tenu de l'accroissement des tâches à réaliser par les services techniques pendant la période estivale, la Commune décide de créer un poste d'adjoint technique saisonnier pour la période de mai à octobre.

Recrutement d'un apprenti

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter un apprenti afin de lui assurer une formation professionnelle de jardinier paysagiste. Le Conseil autorise à poursuivre les démarches pour l'accueil d'un éventuel contrat d'apprentissage. La décision de recrutement sera prise ultérieurement.

Rappel de l'estimation 98 270.00 € HT			
Offre n°	CANDIDATS	MONTANT HT	ECART AVEC L'ESTIMATION EN %
1	COLAS	93 919 €	- 4,43 %
2	PIJASSOU TP	99 173 €	+ 0,92 %
3	EIFFAGE	112 615 €	+ 14,60 %
4	EUROVIA	110 389 €	+ 12,33 %

■ Questions diverses

Demande de gratuité de la salle des fêtes

Une association de la Commune a sollicité la gratuité de la salle. Cette demande ayant été déposée après la manifestation, l'avis du Conseil est défavorable. Il est suggéré aux associations d'anticiper leurs courriers, la décision d'accorder la gratuité ne pouvant pas être rétroactive.

Feu d'artifice

Suite à une réunion avec la commission en charge du dossier, la société Auterie Artifice a été retenue pour un montant de 7 000 € TTC pour le traditionnel feu d'artifice du 15 août.

20 juin 2025

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud (secrétaire de séance), Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard

Absents avec pouvoir : Nora Sabourdy Schneider, Karine Bula-Lafont, Jim Tran

Absent excusé : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Assainissement haut de la rue Pasteur

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée par le bureau d'études LARBRE Ingénierie pour les travaux d'assainissement rue Pasteur. Le marché était scindé en 2 parties :

- une tranche ferme avec la réalisation d'un réseau séparatif entre le carrefour de la place du Général de Gaulle et la rue du 19 mars 1962.
- une tranche optionnelle pour renouveler uniquement le réseau eaux usées entre la rue du 19 mars 1962 et la rue Haute du bourg.

Seules, deux entreprises ont répondu.

Entreprises	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
Groupelement Pradeau TP - CMCTP	113 497 € HT	74 900,30 € HT	188 397,30 € HT
Gatard TP	136 918,88 € HT	95 671,39 € HT	232 590,27 € HT

Le groupement Pradeau TP – CMCTP est retenu pour réaliser ces travaux.

■ Eclairage public – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Syndicat Energies Haute-Vienne a chiffré le remplacement des points lumineux qui interviendra au moment de l'effacement des réseaux (électricité, fibre et éclairage public) de la rue Pasteur. A été évalué également le remplacement des lanternes de style place Saint-Fortunat, désormais très vétustes et fragilisées par la corrosion. La totalité de l'opération prévoit le remplacement d'une vingtaine de points lumineux pour un montant estimé à 49 022,72 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental.

■ Recrutement d'un apprenti

Le Conseil municipal a délibéré à la dernière séance pour indiquer qu'il était favorable au recrutement d'un apprenti. Cette décision doit passer devant le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Haute Vienne. Sous réserve de la réponse du CST qui se réunit début juillet, un apprenti préparant un CAPA jardinier paysagiste sera recruté au 1^{er} septembre.

■ Tarif cantine 2025-2026

Conformément à ce qu'a proposé la commission intercommunale du RPI Flavignac - Les Cars - Lavignac, le tarif enfant de la cantine au 1^{er} septembre 2025 augmentera de 0,05 €.

■ Loyer logement cantine

Ce logement communal situé au-dessus du restaurant scolaire va être remis à la location. Le Conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel à 500 € + 120 € de charges (gaz et eau). Ce loyer sera indexé selon la réglementation en vigueur à la date anniversaire de la signature. Le loyer sera payable avant le 05 de chaque mois. Le dépôt de garantie à verser avant la remise des clés sera de 1 mois de loyer.

Une personne devra se porter caution solidaire des locataires.

■ Demande d'aide financière voyage scolaire

Le collège de Châlus a fait une demande d'aide financière pour un séjour pédagogique à Barcelone du 19 au 23 mai 2025. Le reste à charge est de 350 € par famille. Le Conseil municipal décide de participer financièrement à hauteur de 30 % avec un plafond fixé à 100 € pour que le coût ne soit pas un frein pour les parents. Quatre enfants de la commune de Flavignac ont participé à ce séjour. La commune versera 100 € à chaque famille.

■ Les Dys'vergents – Demande de subvention

Les Dys'vergents est une nouvelle association créée très récemment sur la commune. Son but est de permettre l'intégration des personnes neurodivergentes. Cette association pourra intervenir, entre autres, dans les établissements scolaires pour faire de l'information et de la prévention dans un but de meilleure intégration des enfants concernés. Elle organisera également des discussions lors de réunions « café ».

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à cette association ainsi que le prêt d'une salle pour des réunions, sous réserve de disponibilité.

■ Demande de gratuité de la salle des fêtes

L'association Cadanses Folk demande la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes pour son traditionnel bal du mois de mai avec entrée gratuite. Le Conseil municipal accepte la gratuité des salles.

■ Composition Conseils communautaires

Conformément à l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, avant les élections municipales de 2026, il convient de déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire Pays de Nexon- Monts de Chalus.

Deux options sont possibles :

Droit commun (conseil composé de 28 membres, répartis selon la population de chaque commune) ;
Accord local, débattu et convenu au sein du Conseil communautaire (35 membres répartis selon la population de chaque commune) qui doit respecter un principe de proportionnalité par rapport à la population municipale de chaque commune selon certains critères. Chaque commune doit délibérer avant le 31 août 2025 pour choisir l'une de ces propositions. Le Conseil communautaire a montré sa préférence pour un accord local qui serait la reprise de l'accord précédent. Or, il apparaît après examen que certaines communes pour lesquelles l'accord local ne prévoit que deux délégués (les communes de Flavignac et Saint-Maurice-les-Brousses) sont nettement sous représentées dans cette répartition.

Le déficit de représentation des habitants par délégué est donc très important pour les communes de Flavignac et Saint-Maurice-Les-Brousses. Le Conseil municipal se dit majoritairement favorable à un accord local mais souhaiterait, afin qu'il y ait une plus grande équité entre les communes, que les écarts de représentation entre délégués (écart entre les nombres d'habitants représentés par un délégué) soient réduits. Ce peut être soit par une autre répartition des 35 délégués, soit par une modification du nombre total de délégués, soit en combinant les deux.

Vote : Pour l'application de l'accord local proposé par la communauté de communes : 2 ; Abstentions : 12

■ Présence postale

Actuellement, Flavignac dispose d'un bureau de poste ouvert 14h par semaine, tous les matins sauf le lundi, avec un facteur guichetier. Le groupe La Poste dit subir une baisse de fréquentation de 5 % par an, un effondrement du volume de courrier en raison du développement des envois dématérialisés. La Poste souhaite par conséquent que les bureaux existants soient transformés en agences postales dont la charge reviendrait aux collectivités (communes ou communautés de communes).

En raison d'une convention signée entre le groupe La Poste et l'association des Maires de France (convention arrivant à échéance fin 2025), les conseils municipaux pouvaient encore décider du maintien des bureaux existants.

Le risque est de voir, dès l'an prochain, une réduction du temps d'ouverture du bureau de Flavignac en tenant compte de l'activité du bureau, telle qu'avancée par la Poste, sans que le conseil municipal puisse intervenir.

Plusieurs réunions ont été organisées, soit en bilatéral, soit avec l'intercommunalité et la commune de Châlus. Le Président de la Communauté de communes est favorable à une transformation des bureaux de Poste de Flavignac et Bussière-Galant en agence postale intercommunale (API) avec la possibilité d'une permanence France Services qui y serait associée. Le souhait est que ce changement soit une évolution qui puisse apporter un nouveau service à la population. Une rencontre avec le sous-préfet a déjà eu lieu et une autre est programmée dans l'été.

La convention indique que les agences postales doivent être ouvertes au minimum 12h par semaine.

Les élus municipaux, très partagés sur cette mutation, sont dans l'attente de diverses précisions. Malgré cela, la majorité des conseillers est pour une évolution en agence postale.

Vote : Pour garder un bureau de Poste : 4

Pour la transformation du bureau de Poste en agence postale intercommunale : 7

Abstentions : 3

APPEL A PARTICIPATION

Partagez vos plus belles photos pour illustrer le bulletin municipal

La couverture de votre bulletin est illustrée par la photo de Thuong Desquaires. Nous tenons à la féliciter pour cette magnifique prise de vue !

La Commission Culture, Communication et Patrimoine vous propose de **participer à nouveau à la couverture du prochain bulletin municipal**.

***Le thème retenu pour le bulletin de janvier 2026 :
Les arbres remarquables sur la Commune***

Comment participer ?

Vous avez la possibilité de contribuer soit en adressant votre (ou vos) participation(s) par mail à l'adresse : jeparticipeflavignac@gmail.com ou via le groupe Facebook « Flavignac ».

***Date limite de dépôt des photos :
15 novembre 2025***

DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉLOS

Dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires » lancé par l'ADEME en septembre 2018, la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus s'est associée à la Châtaigneraie Limousine pour la réalisation d'un *schéma directeur vélo* sur son territoire avec pour objectif de développer la pratique de la bicyclette.

Le diagnostic réalisé à l'occasion a, notamment, mis en avant une méconnaissance du vélo utilitaire en tant que système de déplacements. Parmi les actions déployées en faveur de la mobilité douce, la Communauté de communes, pour pallier le manque ou l'absence de stationnement dans les espaces publics, a financé l'achat d'équipements pour les communes. Pour Flavignac, des arceaux de stationnement, installés par les agents municipaux, sont aujourd'hui à votre disposition près de la mairie, de la maison des associations, de la maison médicale, du restaurant, de la boulangerie, de la salle des fêtes, ainsi qu'à la médiathèque et à la plage.



Horaires d'été de la Mairie

Du 1^{er} juillet au 25 août, le secrétariat de la mairie est ouvert uniquement les après-midis.

RÉNOVATION DU LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL RUE SAINT-FORTUNAT

Le logement communal situé au-dessus du restaurant scolaire, récemment libéré, a dû être entièrement rénové en vue de sa remise sur le marché locatif.



Plusieurs entreprises locales sont intervenues pour ces travaux : Marchat, Les Cars, pour le changement des huisseries ; Patrick Comte, Flavignac, pour les peintures ; CEPES, Châlus, pour la plomberie et les sanitaires ; AERO2B, Saint-Yrieix-sous-Aixe, pour le décapage et la vitrification du parquet bois ; AJT Jérôme Turcotti, Flavignac, pour la reprise de l'escalier extérieur.



Le montant total des travaux s'élève à 50 456 € TTC. Ce logement devrait être à nouveau disponible à la location à partir du mois de septembre.

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU DE POSTE

Le bureau de Poste de Flavignac sera fermé du 28 juillet au 9 août.
Les horaires habituels reprendront à compter du 12 août.

Durant cette période :

Agence Postale Les Cars : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h

Bureau de Poste Châlus : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
mercredi et samedi de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :
www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr

LE CHŒUR DE CHAMBRE DE LIMOGES EN CONCERT A L'ÉGLISE DE FLAVIGNAC

Le 24 mai dernier, le Chœur de chambre de Limoges avait choisi Flavignac et son église pour donner son premier récital de 2025.

Cette formation, dirigée par Dominique Vernaudeau, s'est produite devant un nombreux public conquis par les choristes et solistes qui ont montré tout leur talent et leur passion pour le chant et toute l'étendue de leur répertoire, alliant des morceaux classiques à des pièces plus contemporaines et parfois inattendues. Chacun s'accordait à remarquer combien l'acoustique de l'église et son esthétique ont servi la qualité de la prestation. Les artistes ont fait part de leur satisfaction pour le déroulement de cette soirée, tout en soulignant, pour nombre d'entre eux qui venaient pour la première fois à Flavignac, le plaisir qu'ils avaient eu à découvrir le monument et le bourg, très fleuris, en cette soirée printanière.



Remerciements

Cet événement est aussi l'occasion pour la municipalité de remercier chaleureusement Maria Adélaïde pour l'entretien de l'église et les remarquables bouquets qu'elle y dispose.

UNE CASERNE FLAMBANT NEUVE POUR LES POMPIERS A NEXON



Le 8 février dernier, les pompiers du centre de secours de Nexon ont pris possession de leur nouvelle caserne flambant neuve. Le bâtiment, d'une surface de 580 m², peut accueillir 40 pompiers volontaires.

Pensé pour améliorer le quotidien des pompiers, avec la présence de chambres de garde par exemple, il est aussi conçu pour prendre en compte la féminisation de la profession, puisque désormais, le tiers des effectifs de Nexon sont des sapeuses-pomprières.

Le projet a coûté 1 546 000 €, financés à 40 % par le Département, 20 % par l'Etat, 10 % par le SDIS, 20 % par la Commune de Nexon. Les 10 % restant sont répartis entre les communes de la zone d'intervention du centre de secours.

Le montant de la participation financière de Flavignac s'élève ainsi à 10 576 €.

Il faut savoir également que chaque année les communes participent au fonctionnement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Pour 2025, la contribution de la commune de Flavignac s'élève à 20 500 €.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune.

Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales. Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles.

Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.

SYDED : FORMATION AU COMPOSTAGE

Samedi 12 avril a eu lieu, à la salle des fêtes de Flavignac, une formation sur le compostage à la maison organisée par le SYDED.

Encore beaucoup trop de bio-déchets terminent leur vie dans la poubelle des ordures ménagères, puis sont brûlés alors qu'ils sont composés d'eau et se décomposent naturellement grâce à l'activité de micro-organismes.

Tout cela coûte cher : aux usagers qui mettent ainsi beaucoup de poids inutile dans leur poubelle et sont facturés en conséquence et à la collectivité qui paye en fonction du poids d'ordures qu'elle livre à l'incinérateur. Ces formations visent donc à inciter au bon geste de tri pour décharger nos poubelles ordures ménagères en utilisant un composteur. Cette pratique permet, dans un deuxième temps, de récupérer du compost utilisable au jardin.

Une cinquantaine de personnes a suivi la formation et a pu repartir avec un composteur.



RÉFECTION PRÉAU DE L'ÉCOLE

L'intérieur du préau de l'école a reçu un nouveau crépi. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Destermes (16 500 € HT, financé à 20 % par le Conseil départemental).



Les enseignants réfléchissent désormais à un projet pédagogique de fresque qui serait imaginé et réalisé avec les enfants.



UNE NOUVELLE ENTREPRISE DANS LE LOCAL COMMUNAL RUE MOZART



La liquidation de la société Grock Café, fabricant de sièges pour les bars, cafés et restaurants, a laissé vacant un local professionnel, rue Mozart.

L'activité a été reprise par la société GR INOVA qui a conclu un nouveau bail avec la Commune. Cette société, basée à Paris, est spécialisée dans la fabrication de tables et chaises pour les cafés et restaurants.

Une partie de la production de cette entreprise se fera désormais à Flavignac.

GR INOVA, commerce de meubles, achat, vente, fabrication, objets d'ameublement, décoration, 26 rue Mozart, Tel. : 09 54 39 79 29
<https://gr-inova.fr>



DE NOUVELLES ACTIVITÉS À FLAVIGNAC

Kinou des delices 😊
Foodtruck de spécialités antillaises
Roulant dans nos belles communes limousines

06.58.82.73.75

Scanne le QR code et retrouve nous sur Facebook 😊



Tous les mercredis à partir de 18h, Place du Général de Gaulle

Les Jardins d'Isabelle - Limousin

Entretien et création de jardins



0623759536 - 50% REMBOURSÉ AVEC LE CRÉDIT D'IMPÔT

Les Jardins d'Isabelle
Entreprise de jardinage

- Tonte
- Débroussaillage
- Taille de fruitiers et arbustes
- Nettoyage de vos dalles, terrasses, gouttières
- Pose de toiles au sol
- Création des allées, balcons, terrasses
- Pose de pelouse (en rouleau ou en semence)
- Création ou nettoyage de massifs
- Plantation de plantes ou d'arbres
- Ramassage de feuilles
- Évacuation des déchets verts...

50% réduction d'impôts

** Sous conditions dans le cadre de l'activité d'entretien

lesjardinsd'isabellelimousin
mail : lesjardinsd'isabellelimousin@gmail.com
tél : 06 23 75 95 36

La vie économique de Flavignac est à retrouver sur le site : <https://flavignac.fr>

Si vous voulez y faire référencer votre activité, contactez la mairie : 05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr

le charme du Bois

Loup Victor MARCHAND

2 La Borde 87230 FLAVIGNAC
victor.marchand@hotmail.fr
06 98 22 95 66

01 51 00 73 03 • 01 51 00 73 03

QUELQUES IDÉES DE SORTIES ...

Samedi 19 juillet à partir de 18h

Fête du Village

Place du 8 mai 1945

Repas préparé par François du Saint-Fortunat

Organisé par la Quincaill' & Vous et le club de Tennis de table Flavi Loisirs.

Renseignements et réservation : 07 70 76 39 01

Vendredi 1^{er} au dimanche 3 août

Écofestival Les Carrioles

Au bord du lac Saint-Fortunat

Évènement vivant, familial, citoyen et festif qui propose une multitude d'animations, de spectacles, d'ateliers... Dès vendredi soir, 18h45 (Voir page 27).

Rens. : www.lescarrioles.fr

Samedi 2 août à 16h30

Balade contée « Un coin de Périgord-Limousin en 2050 »

Entre utopie et dystopie, imaginons lors d'une balade ce à quoi ressemblera le « pays » dans 25 ans. Avec Jean-François Vignaud de l'Institut d'études occitanes du Limousin. En français. Gratuit.

Rens. : 05 55 39 11 14 (Mairie)

Vendredi 15 août

Feu d'artifice et animations autour du lac

Place de Dietenhofen – Lac Saint-Fortunat

Randonnée pédestre 7 km à 9h ; Navigation de maquettes navales radiocommandées à partir de 10h ; Exposition de vieilles voitures à partir de 11h ; Canoé et paddle à partir de 14 h (payant) ; Jeux pour enfants à partir de 14h ; Initiation au ping-pong l'après-midi ; Randonnée vélo à 14h30 ; Repas midi et soir, buvette toute la journée ; Animations foraines en soirée ; Feu d'artifice à 22h30 ; Bal après le feu d'artifice.

Organisés par les associations flavignacoises et la Municipalité.

Rens. : 05 55 39 11 14 (Mairie)

Jeudi 28, vendredi 29 et samedi 30 août

Festival Baraka

Au bord du lac Saint-Fortunat

Concerts et spectacles

Programme : www.cirquebaraka.com

Rens. : 06 24 80 17 57

Samedi 20 septembre

Journées européennes du Patrimoine

Flavignac, 2000 ans d'histoire et d'architecture. Promenade commentée dans le bourg par Jean François Boyer, Historien.

Rendez-vous à la plage à 14h30.

Gratuit.

Rens. : 05 55 39 11 14 (Mairie)

Samedi 11 octobre

40 ans du club de Gymnastique Volontaire

Salle des fêtes

Animations toute la journée (marche, gym, jeux en bois...). Ouvert à tous et gratuit.

Rens. : 06 84 31 41 81 ou 06 77 66 87 22

Dimanche 19 octobre

La Fête du Cidre

Au bord du lac Saint-Fortunat

Journée festive : démonstrations et pressage de pommes, vente de cidre, foire artisanale, produits régionaux, groupe folklorique, manège enfants, animations et vide grenier toute la journée.

Organisée par l'Union Cycliste de Flavignac.

Gratuit. Rens. : 06 83 24 52 60 (UCF)

Samedi 13 décembre

Marché de Noël

Place du Général de Gaulle

Rens. : 05 55 39 11 14 (Mairie)

Mercredi 31 décembre

Réveillon du Nouvel An

Salle des fêtes

Organisé par Cadanses Folk

Rens. et réservation : 06 83 94 75 25

SPECTACLES CONCERTS

28.29 et 30 Août FLAVIGNAC (87)
Plan d'eau à côté de la salle des fêtes!
INFORMATIONS: 06-24-80-17-57 / RESERVATIONS: WWW.CIRQUEBARAKA.COM

This is The End BARAKA

JEUDI 28 AOÛT / Soirée OchO

18h - Alaskam (Concert - prix libre)
20h - OchO (Spectacle - 10€ (tarif réduit) / 14€ (plein tarif) / 20€ (tarif solidaire))
22h - 24 kara ok (Karaoké)

VENDREDI 29 AOÛT / Soirée Poireaux

19h - Mucho Bueno (Concert - prix libre)
20h45 - Laissez les poireaux derrière les barreaux (Spectacle - 10€ (tarif réduit) / 14€ (plein tarif) / 20€ (tarif solidaire))
21h40 - 01h - Des habits et vous (costumerie)
22h - 4 Singes (Concert)
00h - Mezcal Bomba (Concert)

SAMEDI 30 AOÛT / A Night On Fire !!!

13h30 - Tournoi de palets (inscriptions obligatoires - 2€/personnes)
15h - 18h - Jaux forain
16h - Hélène Beuvin et Ben Herbert Larue (Contes tout public - prix libre)
17h - Conférence Vlad (Conférence - prix libre)
18h30 - Ben herbert (Concert - prix libre)
20h - Vlad et Gilou (Concert - prix libre)
21h30 - Pulse (Concert)
00h - DJ Milou From New-York (de Flavignac...) (Concert)

OPÉRATION HAIECOLIER

Cette année encore, l'école de Flavignac avec les classes de GS/CP et GS/CM1 a participé au dispositif « Haiecolier ». Cette opération poursuit l'objectif d'implanter plusieurs haies à travers le département, dans le cadre de chantiers participatifs mettant en synergie les acteurs locaux que sont les Mairies, les Ecoles et les Associations Communales de Chasse Agréées.

Outre les bénéfices écosystémiques pour l'environnement, cette opération est l'occasion d'associer petits et grands, autour d'un enjeu fédérateur : agir pour la Biodiversité.



RENCONTRES SPORTIVES

Pour la deuxième année consécutive, les enseignants, en collaboration avec la municipalité de Les Cars, ont organisé un cross.

Il s'est déroulé cette année autour du Parc à Daims sur la commune de Les Cars le vendredi 18 avril.

Cet événement convivial a rassemblé l'ensemble des élèves de la petite section aux élèves de CM2.



PROJETS USEP

Rencontre « Aventures motrices » :

Tous les élèves de maternelle se sont rendus au gymnase d'Aixe-sur-Vienne pour cette rencontre.

Les élèves ont pu profiter d'une quinzaine d'ateliers, chacun correspondant à une discipline : équilibre, saut, habileté, prise de risque, glisse, etc.



Transports scolaires 2025-2026

La période d'inscription, pour bénéficier d'un service de transport scolaire, est ouverte. La Direction des transports de la Région Nouvelle-Aquitaine invite les parents d'élèves à prévoir cette inscription le plus tôt possible. Les frais de dossier sont gratuits avant le 21 juillet. Passée cette date, ils seront facturés 24 euros. Plus d'information :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Les 3 classes ont participé le vendredi 17 janvier à une sensibilisation sur le tri de nos déchets pour le SYDED de la Haute-Vienne (Syndicat Départemental des Déchets).

Chaque classe a pu bénéficier d'une intervention adaptée :

- Pour les PS/MS, la « Poub'patrouille » nous a fait découvrir les matières des objets de notre quotidien, le tri des déchets et leur devenir.
- Les GS/CP ont bénéficié d'une animation basée sur le jeu du loto et le tri de nos déchets.
- Les élèves de CM1 ont pu découvrir sous forme d'ateliers le tri et le recyclage, la composition de nos emballages et l'intérêt de préserver nos ressources naturelles.



Pour aller plus loin, le mardi 4 février, la classe de CM1 a pu visiter le centre de tri de Beaune-les-Mines. Une occasion, pour les élèves de constater les quantités de déchets produits par l'activité humaine et la manière dont ces déchets sont triés.



Des pas, des chants et des plumes...

Sur le chemin de Flavignac et de la vallée de l'Arthonnet

20 mai 2025, nous partons dans la campagne sur le sentier de petite randonnée de 14 km, de Flavignac à la vallée de l'Arthonnet » (flèches vertes). En plus du patrimoine décrit dans le fascicule « Sentier de petite randonnée »¹, en ouvrant grands les yeux et les oreilles, tout un monde ornithologique s'offre à nous. Mai est le mois durant lequel il est aisé de voir les passereaux nourrir les jeunes, à condition de savoir les observer (et bien sûr d'être discret !).



1 - Départ du bourg, par la rue Pasteur, où nous observons les oiseaux habituels : moineaux domestiques, hirondelles de fenêtre, martinets, rouge-queue noirs, pies bavardes, pigeons ramiers...

2 - En parcourant la rue Haute du Bourg, on sait que la femelle du faucon crécerelle est dans un recoin d'une grange en train de couvrir ; la chouette chevêche quant à elle se montre en plein soleil. Nous entendons le pic épeiche, le merle noir et la **fauvette à tête noire**, omniprésente tout au long du chemin.



Vue depuis la rue Haute du Bourg

Patrick Précigout et Maud Gerbaud



Fauvette à tête noire

3 - La huppe fasciée nous fait l'honneur d'une apparition vers la Croix de pierre.

4 - A Maison Neuve, le pinson des arbres, le rouge-gorge et le **roitelet triple bandeau** nous accompagnent de leurs chants.



Roitelet triple bandeau

5 - A l'approche du Château de Faye, les somptueux alignements d'arbres servent de cadre à toute une multitude d'oiseaux qui chantent : le **gobe-mouche-gris**, oiseau peu courant, le **pinson des arbres** accompagné de deux rejetons juste sortis du nid. Le moineau nourrit ses petits, tout comme le rouge-queue noir et l'étourneau. Le loriote nous gratifie de son chant mélodieux, alors que le chardonneret posé sur sa branche observe et que les **hérons-garde-boeufs** se regroupent autour des bovins pour se nourrir.

¹ Disponible gratuitement en Mairie



Gobe-mouche-gris



Pinson des arbres



Héron garde-boeufs

5 (suite) - Le rougequeue à front blanc et le bruant zizi sont à la recherche d'insectes. Nous entendons un pigeon colombin, pour la première fois en période de nidification dans la partie ouest du Limousin : ce pigeon, nichant dans les trous d'arbres, se retrouve habituellement dans la partie orientale du Limousin.

6/7 - Au Pont des Graules, lors d'un arrêt pour déguster les cookies préparés par Maud, une multitude de libellules colorées nous survolent ; le milan noir, rapace assez répandu, est sur son nid, alors que l'**hypolaïs polyglotte**, passereau jaune et brun vert, est présent dès qu'il y a un roncier.



Pont des Graules



Hypolaïs polyglotte

8 - A Cessat, l'élanion blanc fait son apparition (actuellement, quatre couples nichent sur la commune). Il y a encore quelques années, il était surtout présent en Espagne et beaucoup plus rare au nord des Pyrénées. Le faucon crécerelle niche dans un bâtiment, alors que la buse nous survole à la recherche de sa pitance. Les hirondelles démontrent leur agilité en vol.



Vue depuis Cessat



Vue depuis L'Estrade

9/10/11 - Alors que nous arrivons vers La Petite Estrade, nous apercevons la mésange bleue qui nourrit ses petits. Ensuite, alors que nous entamons la montée après l'Estrade, avant de redescendre vers Texon, deux bondrées apivores, rapaces diurnes insectivores, nous survolent ; il s'agit sans doute du couple qui nous arrive d'Afrique début mai. La mésange charbonnière a une chenille dans le bec ; elle aussi s'affaire à nourrir ses petits.



Tourterelle des bois



12 - Au Puy Hoby, la **tourterelle des bois** nous gratifie de son chant et la pie grièche écorcheur est posée sur un fil.

En continuant vers la Bastide, nous entendons le grimpeur des bois ; avec son bec incurvé, il est à la recherche d'insectes cachés derrière les écorces. On peut aussi voir la sittelle torchepot avec son bandeau noir sur la tête, la seule à descendre le long du tronc de l'arbre la tête en bas. Arrivés au Lac Saint-Fortunat, nous sommes accueillis par le grèbe huppé qui niche et par le chevalier guignette trotant sur la plage, en attendant la nuit pour repartir en migration vers le nord.

13- Voilà, notre randonnée se termine après 4 heures de marche. Mal aux jambes, mais contents !



Flavignac est reconnu par le monde ornithologique comme un important lieu de passage pour les oiseaux migrateurs venant du Nord-Est de l'Europe pour se diriger vers l'Espagne, voire jusqu'à l'Afrique pour certains et pour leur retour à la belle saison.

Deux sites d'observation de migration existent à Flavignac :

**A l'automne, au-dessus du village de Cessagnet
Au printemps, village d'Eynançàs**

Sur la commune, 199 espèces d'oiseaux ont pu, actuellement, être observées, ce qui constitue un nombre remarquable et est l'indication d'une très bonne diversité.

De 2001 à 2007, la commune de Flavignac a procédé à la tâche fastidieuse — mais ô combien nécessaire pour une bonne administration ! — du tri et du classement de ses archives. Ce travail a été effectué par un groupe de conseillers municipaux et par les secrétaires, sous la surveillance et avec les conseils du service des Archives départementales de la Haute-Vienne.

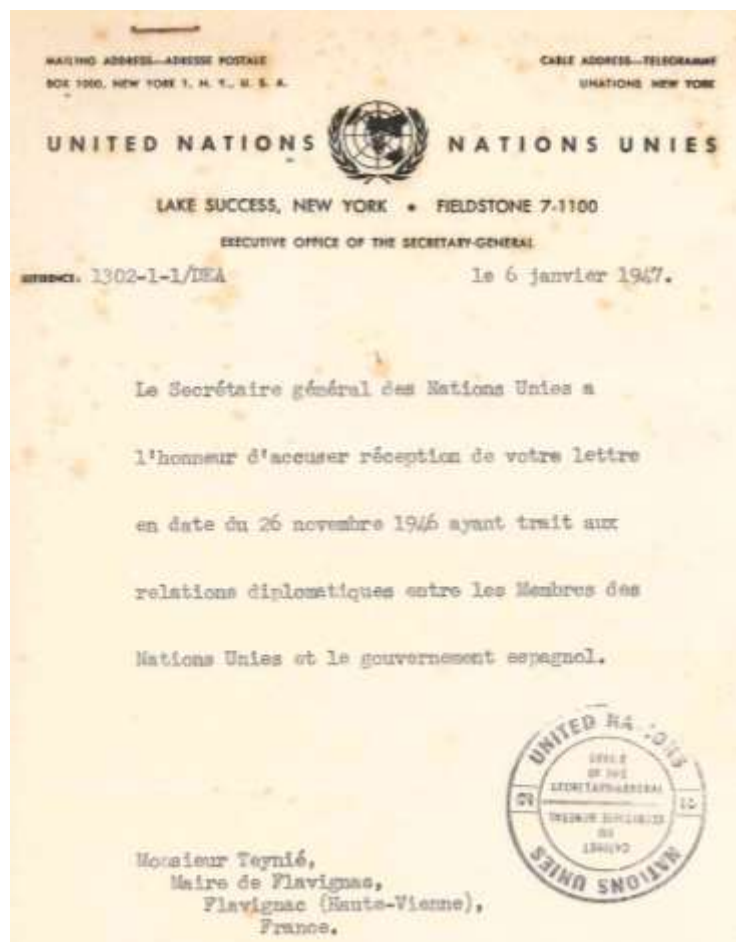
Flavignac est ainsi, encore aujourd'hui, l'une des rares communes haut-viennoises de moins de 2 000 habitants à disposer de ses archives en ordre. Cela nous permet de vous faire connaître à travers ce bulletin quelques curiosités, dossiers particuliers ou inattendus sortis des archives municipales...

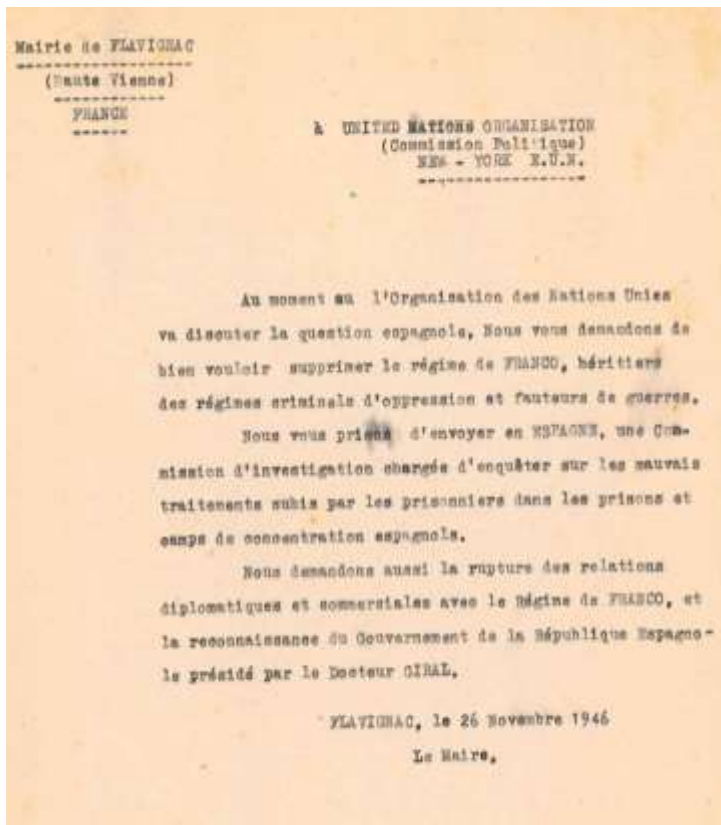
JFB

QUAND LE MAIRE DE FLAVIGNAC S'ADRESSAIT À L'ONU ... (1946)

Parmi les courriers du maire, une petite note à en-tête, en anglais et en français, émanant du Cabinet du Secrétariat général des Nations Unies, datée de New York le 6 janvier 1947, intrigue. Il s'agit en fait de l'accusé de réception laconique adressé à « Monsieur Teynié (*sic*), Maire de Flavignac (Haute-Vienne), France » d'un courrier que celui-ci a envoyé quelques semaines plus tôt, le 26 novembre 1946, à « UNITED NATIONS ORGANISATION ». Dans cette lettre, le maire de Flavignac qui s'appelait en réalité Marcel Teyssier dénonçait le régime du Général Franco et demandait : « l'envoi en Espagne d'une commission d'enquête sur la situation des prisonniers dans les prisons et camps de concentration espagnols, la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec ce régime et la reconnaissance du gouvernement provisoire de la République espagnole, alors en exil en France. »

Cette démarche, s'appuyant sur cette courte lettre, illustre une période et des événements que l'on a sans doute un peu oubliés. La « question espagnole » occupa en effet beaucoup les esprits dans les années qui suivirent la seconde guerre mondiale, années lors desquelles on tentait de mettre en place un nouvel ordre mondial et où l'on s'appliquait à éradiquer les derniers régimes fascistes en Europe, « régimes criminels d'oppression et fauteurs de guerres » selon l'expression employée par Marcel Teyssier. Après la disparition de l'Allemagne nazie et de l'Italie mussolinienne, l'Espagne franquiste, non membre des Forces de l'Axe bien que les ayant en partie soutenues, restait l'un des derniers, sinon le dernier régime de ce type encore en place. Les pays qui avaient gagné la guerre souhaitaient sa disparition et l'instauration d'une démocratie en Espagne. En 1946, les débats sur la question furent soutenus au sein de l'Organisation des Nations Unies, tout juste créée. Ils aboutirent le 12 décembre 1946 au refus d'intégrer l'Espagne franquiste au sein de l'ONU.





C'est dans ce contexte que se comprend ce courrier du 26 novembre 1946 du maire Marcel Teyssier à l'ONU. Le gouvernement provisoire de la France, dirigé par le Général de Gaulle, désirait lui aussi l'instauration en Espagne d'un régime démocratique, mais comme ses alliés, ne voulait pas recommencer des combats en Espagne ; il espérait que le régime de Franco s'effondrerait de lui-même. La situation de la France était toutefois particulière : elle abritait le Gouvernement républicain espagnol en exil ; de nombreux réfugiés espagnols étaient présents en France (et beaucoup finiront par s'y établir) ; la France était surtout voisine immédiate de l'Espagne et les échanges économiques et autres continuaient forcément (la fermeture de la frontière pyrénéenne aux personnes et aux biens entre le 1^{er} mars 1946 et le 10 février 1948 n'eut pas vraiment d'effet).

Certaines organisations ou groupes d'opinion en France voulaient cependant en finir avec Franco et mobilisaient leurs forces en ce sens. C'était le cas des partis de gauche, et en particulier du Parti Communiste Français participant aux gouvernements d'après-guerre, mais encore des mouvements de résistants, résistants qui avaient côtoyé nombre de réfugiés espagnols engagés dans la Résistance française.

Or, le maire de Flavignac était à la fois communiste et résistant. Marcel Teyssier est né le 6 janvier 1892. Scieur de long, comme son père originaire du Plateau de Millevaches, il était à la tête d'un groupe local de FFI. Elu maire lors des élections du 16 mai 1945, il avait été précédemment nommé à la tête d'une délégation municipale par le Préfet dès le 21 septembre 1944. Mais il semble avoir occupé la mairie avant cette date.

La situation de la commune de Flavignac apparaît en effet un peu confuse à l'été 1944 : dès le mois de juin, Léon Pierre Sazerat, conseiller délégué faisant fonction de maire, nommé à ce poste en août 1943 par le Gouvernement de Vichy², avoue dans un courrier adressé au Préfet ne plus être en mesure de répondre à ses ordres et réquisitions en raison des pressions de la résistance locale. De fait, à l'été 1944, la plupart des communes au-delà d'un rayon de 15 km autour de Limoges sont plus ou moins contrôlées par la Résistance et le territoire sur lequel le Préfet vichyste exerce encore effectivement son pouvoir se réduit comme peau de chagrin ; cela entraîna la reddition des forces allemandes qui occupaient Limoges, quasiment sans combat le 21 août. C'est donc au plus tard à cette date, mais sans doute un peu avant, que la mairie de Flavignac est passée aux mains de la Résistance et que Marcel Teyssier a pris la place de maire, même si dans la pratique ce fut probablement le secrétaire de mairie qui assumait la gestion courante durant cette curieuse période.

Marcel Teyssier resta maire jusqu'en octobre 1947 et conseiller municipal jusqu'en mai 1953. En effet lors des élections municipales de 1947, François Lamberty (SFIO), maire de 1929 à 1935, et simple conseiller municipal de façon continue entre 1935 et 1947, redevint maire à la faveur des élections de 1947.

L'Espagne franquiste, quant à elle, sera admise parmi les Nations Unies en 1955. Elle se maintiendra encore trente ans après la fin de la guerre et finira par disparaître après la mort de son fondateur en 1975. Redevenue une monarchie, l'Espagne évoluera presque sans à-coup vers une démocratie et intégrera l'Union Européenne en 1986.

² Le jeune maire élu en 1935, René Buisson, mobilisé en septembre 1939, fait prisonnier en juin 1941, est détenu en Allemagne. Son premier adjoint, Louis Pantaléon fait fonction de maire dès juillet 1941 avant d'être démis de ses fonctions par le Préfet de Vichy en juillet 1943 ; il sera nommé adjoint de Marcel Teyssier par le Préfet de la Libération en septembre 1944.

Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres.

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

LES CARRIOLES

07 67 93 72 95 - lescarrioles@gmail.com

Site web : www.lescarrioles.fr

Page Facebook : Association Les Carrioles

Le festival reprend avec joie son quartier d'été au lac Saint-Fortunat de Flavignac du 1^{er} au 3 août 2025. Nous remercions la commune de Flavignac d'accueillir depuis cinq ans ces trois journées de parenthèse.

L'association fêtera cette année ses quinze années d'existence et propose une programmation étoffée donnant, comme de coutume, la part belle à la création et aux initiatives locales rassemblées par un même esprit, celui de partager nos engagements pour un monde plus juste.

Le vendredi soir, dès 18h45, venez habillés de fantaisie, pour découvrir Mathieu Moustache et son spectacle burlesco-téléphonique *Michel j'écoute*, suivi de deux concerts immanquables, le groupe local *Rezisterz* (chanson festive engagée) et le retour de *Picon mon Amour* (chanson sans complexe) dans une ambiance aux accents carnavalesques (n'oubliez pas votre déguisement).

Le samedi après-midi et tout le dimanche, le parcours des visiteurs sera ponctué d'animations et de spectacles (parmi lesquels *A l'ombre des oiseaux*, duo acrobatique et poétique au mât chinois ; *A la fesse foraine*, attraction foraine à propulsion fessière ; *La Rêv'colteuse*, maquilleuse poétique ; *Dévisagée*, témoignage et théâtre de papiers ; *Marcelle à l'oreille*, entre-sort chuchoté autour de l'œuvre de Marcelle Delpastre ; les *Contes Facétieux* du Théâtre des Astres ; le spectacle de clôture *Les madeleines de poulpe* par les cinq acrobates skieurs swingers de la Compagnie Kadavresky), une découverte du *handpan* (ateliers et sieste), des *balades* (photo, biodiversité), divers *ateliers* (écriture, éveil musical, sur inscription)...

Inaugurée le samedi avec la *conférence gesticulée Y'a pas de nous sans toit de Sofi*, la thématique du logement se déploiera au fil de diverses animations : stands d'information, démonstrations d'enduits, balade, table ronde, échanges autour de la rénovation...

Sans oublier l'incontournable *marché paysan et artisanal* pour découvrir les produits et savoir-faire du territoire, tout en dégustant boissons et encas du cru,

mais aussi pour rencontrer des associations engagées dans la sauvegarde de l'environnement, le respect des droits humains et la promotion de la culture.

Le samedi soir, nous accueillerons les **concerts** de **Un caillou dans la chaussure** (chanson festive et reprises), **Chicharron** (cumbia rock péruvienne), et pour continuer à danser, le groupe électro trad **Poolidor**.

Au visiteur de construire son itinéraire sur ces 3 jours, jusqu'à la clôture festive avec le **bal trad** aux côtés du groupe **Beat Bouët Trio** précédé du **concert** exceptionnel de **Mantis** pour nos 15 ans !



Rejoignez notre équipe de bénévoles, ambiance conviviale assurée !

Avant, pendant ou même après le temps du festival, venez nous prêter main forte... pour le montage et la préparation du site et des loges, pour la vente de crêpes, pour la préparation du repas du vendredi soir, à l'installation des barnums... ou autre : nous trouverons ensemble.

LA QUINCAILL' & VOUS

laquincailletvous@gmail.com

Page Facebook : laquincailletvous



L'aventure de l'association La Quincaill' et vous à Flavignac continue, avec des adhérents toujours aussi nombreux et des bénévoles prêts à vous accueillir pour des moments d'échanges, de joie et de rencontres !

En 2025, nous avons eu la chance de rencontrer Marina de Archi Dixie qui nous a offert son talent et toute sa créativité pour concevoir une fresque murale sur les vitrines extérieures de votre espace La Quincaill'. Merci à elle pour ce projet artistique 100 % personnalisé qui permet de donner un nouveau souffle à notre association !

Nous valorisons toujours les producteurs et artistes locaux afin de vous proposer les meilleurs produits : plus de 400 références pour vous permettre une consommation plus responsable, durable et de proximité.

Fruits et légumes de saison frais, œufs,

Produits laitiers : fromages de chèvre et vache, yaourts, crèmes dessert...

Viande et charcuterie : porc, bœuf, veau, poulet

Plats cuisinés

Gâteaux, biscuits, confitures, miels

Épicerie sèche : grand choix de farines, pâtes...

Produits en vrac : riz, pâtes, sucre, légumes secs...

Condiments : huiles, vinaigres, moutardes, mayonnaises, sauces...

Boissons : jus de pommes, jus pétillants, bières, cidres, cafés

Produits d'hygiène : savons, lessives, éponges, serviettes hygiéniques...

Créateurs & Artisanat : déco, bijoux, poteries, maroquinerie, objets en bois, livres...

Pour 10 € dépensés à la Quincaill', ce sont 9 € qui sont directement reversés aux producteurs et créateurs du coin !

Pour ne rien rater des bons plans, ateliers, animations et activités de l'association, n'hésitez pas à venir nous voir au 12 rue Jean Moulin (en face de la pharmacie) ou à nous suivre sur les réseaux sociaux !

A ne pas manquer !

Le club de Tennis de Table Flavi Loisirs et la Quincaill' & Vous organisent ensemble pour la 2^e année :

La Fête du Village

(repas de François du Saint-Fortunat)

le samedi 19 juillet à partir de 18h

(sur la place en face de la mairie de Flavignac).

Rens. et réservation au 07 70 76 39 01 (Marylou).



À plusieurs, on va plus loin !

Venez quincailler, rejoignez notre équipe de bénévoles :)

- pour tenir les permanences de la boutique et/ou proposer des activités (musique, bricolage, jardinage...)

Vous souhaitez participer à cette belle aventure ?

N'hésitez pas à venir nous voir au 12 rue Jean Moulin à Flavignac (en face de la pharmacie) ou nous contacter à laquincailletvous@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle 06 22 91 58 01
et Eric Coussy 06 13 51 68 15

L'année 2024 s'est clôturée avec notre voyage à Dietenhofen à l'occasion du **Marché de Noël**. Comme d'habitude, nous avons été reçus comme des rois (mages)!!

Rentrés épuisés mais heureux, il était déjà temps de penser à l'organisation de notre **concours de belote** annuel. Ce fut un succès avec de nombreuses équipes.

A peine terminé, nous nous penchions rapidement sur notre désormais traditionnelle **soirée choucroute allemande**. Une soirée festive du repas à la piste de danse enflammée où nous avons pu essayer de nous délester de quelques calories.



Malheureusement, le marché gourmand n'a pu être maintenu cette année.

Comme prévu l'année dernière, la venue de nos amis allemands a été modifiée.

Nous aurons le grand plaisir de les accueillir pour la première fois lors de la **30^{ème} Fête du Cidre**, le 19 octobre 2025.

Devenez membre du Comité afin de partager vous aussi les joies d'une amitié franco-allemande.



FLAVIGNAC LOISIRS

Renseignements : Marie 06 32 02 05 58

Le **7 janvier** s'est tenue notre **assemblée générale**.

Chantal Guine, déjà impliquée dans l'animation de la belote et des lotos et Antoinette Lavigne ont été élues au Conseil d'administration.

Flavignac Loisirs n'a pas d'activités qui pourraient générer une recette bénéficiaire.

La participation au coût des repas est fixée au plus près du prix de revient.

Les adhérents approuvent les comptes ainsi que le fonctionnement proposé par le Conseil d'administration. L'assemblée se termine par la dégustation de la galette, des parts ont été portées à des adhérents malades.

Le **7 février**, une cinquantaine de personnes a participé à la dégustation des **crêpes** préparées par Jacqueline.

Mardi gras, au Saint-Fortunat, 48 convives ont apprécié le **pot au feu** dont deux très jeunes « futurs adhérents » qui accompagnaient leur mamie.

Le **1^{er} avril** dans notre salle, **petit salé haricots blancs**. Les administrateurs pour la journée se sont transformés en dresseurs de tables, serveurs et plongeurs.



Prochains rendez-vous pour tous :

Le 14 juillet au Saint-Fortunat, le 5 août pour le pique-nique et le 7 octobre dans notre salle ainsi que le 23 novembre pour le repas de fin d'année.

Et bien sûr, pour les amateurs de cartes : après-midi belote les mercredis et petits lotos pour ceux qui préfèrent 2 fois par mois.

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle.

Merci à François, Isabelle et Fabrice qui assurent pour que nous puissions faire partager ces moments de convivialité à nos adhérents.

APE FLAVIGNAC - LES CARS

Contact : ape.rpiflc@hotmail.fr

Page Facebook : APE Flavignac Les Cars

En 2025, les bénévoles de l'association des parents d'élèves poursuivent leurs efforts pour proposer divers événements et de nouvelles idées pour récolter des fonds au bénéfice de nos écoles.

Le 5 avril dernier a eu lieu à Flavignac un repas suivi d'une soirée dansante qui fut, comme l'an dernier, une réussite. Convivialité et bonne ambiance étaient au rendez-vous !



Le vendredi 18 avril a eu lieu le traditionnel goûter des vacances. L'association Partajeu était également présente pour divertir les enfants. Petits et grands ont ainsi pu se régaler et s'amuser avant de se quitter pour deux semaines de repos bien méritées !



En mai, l'association a organisé une vente de plants de légumes en partenariat avec Monsieur Rivaud, producteur à Pageas. Cette vente a été un véritable succès et a permis de mettre en avant une production locale et bio, une opération positive pour le producteur, pour l'association et pour les consommateurs !

En mai toujours, une autre vente organisée grâce au site internet "dessin d'école" et à la participation de nos enseignants a permis de proposer aux parents l'achat d'objets personnalisés par un dessin de leurs enfants.



Le 21 juin, l'APE a organisé pour la première fois un événement pour la fête de la musique en collaboration avec le conservatoire de Limoges qui s'est chargé de l'animation tandis que les parents d'élèves ont assuré la buvette.

Enfin, le point final de cette année scolaire a été marqué par la fête de l'école qui a eu lieu le vendredi 27 juin à la salle des fêtes de Flavignac.

Les enfants du RPI ont proposé un spectacle suivi de la restauration et buvette assurées par l'association, un beau moment de partage et de bonne humeur !

Tous ces événements sont possibles grâce aux bénévoles ! N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous aussi participer à cette belle aventure !



ASSOCIATIONS SPORTIVES

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Co-présidentes :

Nadine 06 84 31 41 81 et

Marie-Hélène au 06 77 66 87 22



L'association de gymnastique volontaire de Flavignac a eu une saison de gym bien remplie.

Les cours ont été suivis par 41 adhérents assidus le lundi de 20h à 21h avec Isabelle Anicet et le jeudi de 15h15 à 16h15 avec Jill McKinnon, toutes deux animatrices diplômées.

Une randonnée pédestre de 2h (5 km) a eu lieu le dimanche 23 mars à Chenevières, commune de Pageas ; une trentaine de marcheurs était au rendez-vous.

Une randonnée pédestre semi-nocturne de 2h (8 km) a eu lieu le samedi 17 mai sur les communes de Flavignac/Les Cars.



L'assemblée générale de l'association a eu lieu le lundi 30 juin. Les cours reprendront **les lundi 8 et jeudi 11 septembre**. Nous vous rappelons que les deux premiers cours sont gratuits.... Venez essayer !

TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS

Contact : Michel Doizon

07 84 72 69 06

michel.doizon63@gmail.com

L'association de Tennis de table de Flavignac comprenant 27 adhérents a le plaisir de vous accueillir tous les mardis et vendredis à partir de 17h dans la salle des associations.

L'association a décidé de fêter ses 40 ans **le samedi 11 octobre** à la salle des fêtes de Flavignac. De nombreuses animations auront lieu tout au long de cette journée. Venez nombreux, c'est gratuit....



SAMEDI 11 OCTOBRE 2025
Salle des fêtes de Flavignac

Venez participer et découvrir les animations toute la journée, c'est gratuit et ouvert à tous : marche, gym, jeux en bois...

10 h 00 - 11 h 30 :

Initiation marche nordique et marche de 1 h 30
avec Isabelle ANICET, animatrice diplômée

14 h 30 - 16 h 00 :

Initiation au Pilate, gym avec le matériel de l'association,
cardio, renforcement musculaire, étirements
avec JILL MCKINNON, animatrice diplômée

16 h 30 - 18 h 00 :

Découverte de l'auto massage, prendre conscience du
corps et des articulations, respiration, renforcement et
étirements doux
avec Marie-Claire BERTHOUS, kinésithérapeute

12 h 00 :

verre de l'amitié avec les marcheurs,
adhérents, anciens adhérents,
animateurs et anciens animateurs

16 h 00 :

Goûter avec les participants

Renseignements :

06 77 66 87 22 / 06 84 31 41 81



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Contact : Eric Dal
05 55 36 95 34

Rentrée sportive à l'UC Flavignac !

Organisation de notre randonnée VTT et pédestre « Les feuillardiens » le 16 février.

210 participants ont fait le déplacement et ont apprécié les nouveaux circuits par un temps clément. S'en est suivi un moment de convivialité avec les bénévoles.

Organisation de notre demi-journée cyclotouriste le 15 mars.

Malgré une météo « dantesque », ce sont 15 cyclistes qui se sont élancés sur 2 nouveaux circuits de 55 et 85 km !

Mention spéciale au club du Palais-sur-Vienne qui a représenté les trois quarts des participants !



Concernant le second semestre, une **sortie club** sera mise sur pied.



Notre 30ème Fête du cidre sera organisée le 19 octobre.

Si vous souhaitez nous prêter main forte pour cette manifestation, vous pouvez contacter Séverine au 06 85 64 85 13.



CADANSES FOLK

Contact :

05 55 37 58 57 ou 06 83 94 75 25

Site web : www.cadansesfolk.org



Une immersion dans les danses traditionnelles bulgares à Flavignac

Samedi 8 février, l'association Cadanses Folk de Flavignac a invité danseurs et passionnés à plonger dans l'univers des **danses bulgares**. L'événement a commencé par un **stage de danse**, réunissant une cinquantaine de participants. Accompagnée des musiciens Siyka et Bernard, Karina a guidé les danseurs dans l'apprentissage des rythmes et des mesures asymétriques qui caractérisent les danses traditionnelles bulgares. Un après-midi enrichissant où les sons peu familiers de cette musique ont conquis les danseuses et danseurs, qu'elles soient ou qu'ils soient jeunes ou plus âgé(e)s.



Le **bal**, qui a suivi le stage, a attiré de nombreux danseurs. La première partie de la soirée a été animée par le groupe Guvetch - un nom signifiant « faitout » en bulgare - dirigé par Siyka et ses musiciens. Ensemble, ils ont partagé avec passion un répertoire de musiques traditionnelles bulgares et françaises.



La deuxième partie du bal a été orchestrée par le groupe 'Nam l'i, qui a apporté une touche locale en offrant des danses et mélodies traditionnelles limousines.

Une journée qui a été très appréciée, et qui précédait d'autres événements : ainsi, le **dimanche 30 mars** après-midi, trois groupes : Les Hasticots Rouges, élèves de l'école de musique de Saint-Yrieix-la-Perche, Tornarem et 'Nam l'i ont été mis à l'honneur à l'occasion d'un « **Tradi-thé** » qui a attiré environ 80 danseurs.

Le **dimanche 25 mai**, toujours l'après-midi, ce sera au tour des Saucissons Limousins, de l'École du Mont Gargant et de 'Nam l'i de faire vivre les **traditions musicales et dansantes**.



Et n'oubliez pas, que vous soyez passionnés ou néophytes, les **ateliers de danses traditionnelles, organisés tous les 15 jours, le mardi, de 20h30 à 22h30, à la salle des fêtes de Flavignac** reprendront à partir du 9 septembre 2025. Un beau moyen de découvrir et partager la richesse des danses et musiques du patrimoine.

Dates des ateliers de fin d'année 2025 : mardis 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 14 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre et 16 décembre.

Et pour plus d'informations : <http://cadansesfolk.org>

Retrouvez la liste des associations de la Commune sur notre site :

<https://flavignac.fr/category/associations/>

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site ainsi que la rubrique « manifestations » de l'Office de tourisme www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus pour ne manquer aucun rendez-vous !



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Bouge Tes Loulous (3/6 ans)
26, rue Jean Rateau 87230 Flavignac
05 55 42 84 69

Journée d'échange avec l'Ehpad de Châlus animée par la Soupape Sauvage.

Les enfants et les résidents ont découvert la faune locale et réalisé des empreintes d'animaux en plâtre.

Ils ont aussi participé à un jeu autour des couleurs au lac Saint-Fortunat.



LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

Que vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous avez besoin d'une aide pour :

- ✓ L'entretien de la maison et/ou les travaux ménagers,
- ✓ La préparation de repas à domicile, y compris les courses,
- ✓ Vous assister dans les actes de la vie quotidienne ou l'aide à l'insertion sociale (votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale...),
- ✓ Un accompagnement dans les déplacements (à domicile ou en établissement),
- ✓ La garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit,
- ✓ L'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre employé(e) qui vous aidera au quotidien

Vous recherchez un emploi d'aide à domicile

CONTACTEZ LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE DU CIAS

☎ 05 55 36 07 98



La Comcom investit dans les territoires ! Une commande groupe d'équipements vélos pour les communes



La mobilité dans les territoires ruraux peut être une problématique quotidienne pour tous. Le Plan Climat de la communauté de communes prévoit bien de diminuer les consommations d'énergie dues aux transports, mais il reste difficile de troquer sa voiture contre un vélo dans nos campagnes !

Un premier pas a été franchi, pour soutenir les initiatives des habitants vers l'utilisation des « mobilités douces ». La Communauté de communes a pris en charge l'achat des équipements de stationnement vélo dans les communes qui en ont fait la demande. En contrepartie, les communes ont mis en place ces équipements cet hiver, aux abords des commerces et services.

Pas moins de 113 arceaux ainsi que 3 abris vélos ont été installés sur tout le territoire !



C'est un premier pas vers davantage de confort pour la pratique du vélo en Pays de Nexon - Monts de Châlus. Dans le cadre de notre Plan Climat, d'autres actions sont à l'étude dans les communes ou à l'échelle de la Comcom, pour valoriser certains itinéraires cyclables, assurer la présence de bornes de recharge pour les voitures électriques, encourager le covoiturage, ou bien pour favoriser l'accès au train et réaménager les quartiers des gares.

Le Plan Climat ne doit pas être une contrainte, mais un atout pour développer notre territoire !



Une reconversion à la médiathèque de Flavignac

Fraîchement arrivée sur son poste, la nouvelle occupante de la médiathèque nous raconte son parcours.

« Je m'appelle Corinne, j'ai 60 ans. Je suis arrivée dans le réseau des médiathèques en septembre 2024. J'ai passé 22 ans comme animatrice dans les Accueils de loisirs et depuis quelque temps, je commençais à fatiguer physiquement avec des journées de 10h, le bruit, même si j'aimais toujours mon métier. J'avais envie de passer à autre chose.

Comme je côtoyais une médiathèque sur mon lieu de travail à Bussière-Galant, j'aimais sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture. J'ai proposé à la collectivité de faire quelques heures en médiathèque, car cela faisait quelques années que l'idée d'y travailler partiellement me trottait dans la tête.

Surprise, au mois de juin, on m'a annoncé qu'un poste se libérait, ici à Flavignac, qu'il était pour moi si j'acceptais... Ce que je me suis empressée de faire !

En arrivant, j'avais quand même une petite appréhension car je ne suis pas bibliothécaire de formation et j'ai découvert un nouveau métier, mais j'ai vite été rassurée par l'équipe qui me soutient et m'aide à me former. C'est très divers, je fais de l'éveil au livre avec Julie ma collègue du Relais petite enfance, je reçois les scolaires, je suis allée à la rencontre des résidents des EHPAD, le club lecture....

Et bien sûr l'accueil du public ! Bref, j'ai découvert toutes les facettes de ce que proposent les médiathèques.

C'est amusant car je retrouve certaines familles et enfants que j'ai connus aux Accueils de loisirs ! »

Corinne



Médiathèque de Flavignac :

05 55 36 09 48

mediatheque.flavignac@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mercredi : 14h > 18h

Vendredi : 16h > 18h

Samedi : 9h30 > 12h30

Des écopoints cartons sur tout le territoire !

Suite au succès de l'expérimentation sur une autre Communauté de communes du département, le SYDED étend le dispositif des points d'apport volontaire pour les cartons à l'ensemble de son territoire. Cette initiative vise à simplifier le tri des cartons et à encourager leur recyclage dans une filière locale adaptée.



À partir du 1^{er} juillet, vous pourrez déposer vos cartons à plat et pliés dans des conteneurs clairement identifiés. Ce nouveau service de proximité permettra de réduire les erreurs de tri, notamment les cartons trop souvent déposés dans les conteneurs d'emballages ou abandonnés dans la nature. Le déploiement des écopoints cartons s'inscrit dans une démarche en faveur de la réduction et du tri des déchets, en offrant une solution pratique et efficace pour le faire.

Quels cartons, quelle taille... ? Mode d'emploi

Voici les consignes de tri pour une collecte efficace et éviter les erreurs :

TYPES DE CARTONS ACCEPTÉS : seuls les cartons bruns ondulés sont acceptés (cartons de vente en ligne par exemple).

GABARIT : les cartons doivent avoir une taille maximale de 50x50 cm. Les cartons plus volumineux doivent être déposés en déchèterie comme actuellement.

PRÉPARATION DES CARTONS : les cartons doivent être vidés de leur contenu, pliés ou découpés à plat et introduits dans les bornes par la trappe prévue à cet effet.



Quels écopoints seront équipés sur votre commune ?

BUSSIÈRE-GALANT	Puy Chabrol
CHÂLUS	Salle polyvalente Aragon Rue St Roch
DOURNAZAC	Cimetière
FLAVIGNAC	Parking de Breaudie
JANAILHAC	Centre de Loisirs
LAVIGNAC	Parking entrée bourg
LES CARS	STEP
MEILHAC	Salle polyvalente
NEXON	Place de la bascule Rue Jean Jacques Rousseau La gare

PAGEAS	Cimetière
RILHAC LASTOURS	Leybardie
SAINT HILAIRE LES PLACES	Plan d'eau
SAINT JEAN LIGOURE	Atelier municipal
SAINT MAURICE LES BROUSSES	Place du lavoir
SAINT PRIEST LIGOURE	La planche



Pôle environnement : 05 55 78 67 94
environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

L'ACTUALITE DU PARC

« Nòstra vita s'inventa aquí »



Cap vers l'adaptation au changement climatique

Le Périgord-Limousin de demain sera bien différent de celui d'aujourd'hui. Face aux bouleversements climatiques en cours, le territoire est amené à évoluer et à s'adapter à de **nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales**.

Afin d'anticiper et d'accompagner ces changements, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a lancé fin 2024 une mission «Adaptation au changement climatique». Ce nouvel axe de travail lui permettra de travailler main dans la main avec les collectivités et les acteurs locaux, pour **imaginer des solutions adaptées au territoire et co-construire un avenir désirable dans un contexte de changement climatique**.

Le Périgord-Limousin en 2050

«D'ici 2050, le Périgord-Limousin fera face à des températures comparables à celles de Nîmes aujourd'hui.»

Les prévisions annoncent une hausse de **+2,1°C** des températures locales à l'horizon 2050, par rapport à la période 1976-2005. Les conséquences attendues sont nombreuses :

- Forte hausse du nombre de **jours consécutifs sans précipitations**, en particulier l'été, avec des impacts sur la disponibilité de la ressource en eau
- Augmentation du nombre de **canicules**, synonyme de risques sanitaires accrus pour nos aînés
- Hausse significative du risque **incendie**
- Avancement notable de la date de reprise de la **végétation**, ce qui allongera la saison des cultures agricoles mais augmentera le risque de gel tardif
- ...

Pour ne pas subir ce nouveau paysage climatique, il convient de s'adapter dès aujourd'hui et d'imaginer ensemble l'avenir du Périgord-Limousin.



Connaissez-vous le.s **délégué.s** Parc de votre commune ? Renseignez-vous en mairie.

Tous mobilisés !

Face à l'ampleur des défis à relever, le Parc a souhaité mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs locaux pour travailler de concert. Au premier trimestre 2025, élus, acteurs publics, associations et collectifs locaux ont donc été conviés à prendre part à différents ateliers de travail. Plus de 90 personnes ont répondu présentes. Les participants se sont donnés rendez-vous en octobre pour poursuivre la dynamique engagée, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Concours d'écriture



Dans le cadre de cette nouvelle mission consacrée à l'adaptation au changement climatique, le Parc lance un concours d'écriture, ouvert à toutes et tous, du 15 juin au 15 septembre.

Votre mission ? Imaginer le Périgord-Limousin en 2050. Utopie, dystopie, tout est permis !

Rendez-vous sur le site du Parc pour en savoir plus :
 ♦ www.pnr-perigord-limousin.fr/concours2050

Balade dans les rues de Flavignac

Le Parc vous invite le 2 août pour prendre part à une balade contée dans les rues de Flavignac. Au cours de cette déambulation, suivez les pas d'un conteur qui imaginera ce à quoi pourrait ressembler la commune dans 25 ans. ♦ **Inscription gratuite au 05 53 55 36 00**

Restez informé-e

Inscrivez-vous à la newsletter du Parc :
 ♦ pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter



www.pnr-perigord-limousin.fr
 info@pnrpl.com | 05 53 55 36 00

DÉCHÈTERIES

A noter, les prochaines dates de fermetures exceptionnelles des déchèteries du SYDED

En raison des jours fériés :

Lundi 14 juillet 2025

Vendredi 15 août 2025

Samedi 1^{er} novembre

Mardi 11 novembre

En raison de la formation des agents :

Mercredi 19 novembre 2025

Réouverture dès les lendemains des jours fériés selon les horaires habituels respectifs des déchèteries.



RAPPEL

Horaires, infos pratiques ! Le site Internet du SYDED est le seul espace web fiable sur lequel vous disposez de l'information actualisée et officielle concernant les déchèteries du territoire.

<https://www.syded87.org/fr/ma-decheterie>

**Il est toujours bon de rappeler
les compétences du travail concerté
des 3 collectivités publiques
concernant la gestion
des déchets sur notre territoire :**

La collecte des ordures ménagères est réalisée par la Communauté de communes.

Le SYDED est en charge de la gestion et de la collecte des éco-points, des déchèteries.

La Mairie, quant à elle, assure le nettoyage des éco-points et dispose de la compétence de police nationale en matière des dépôts sauvages.

EXPOSITION ITINÉRANTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYDED Haute-Vienne présente une exposition itinérante dédiée à l'économie circulaire, mettant en avant des artisans et artistes locaux. Leurs créations, issues du réemploi et du recyclage, illustrent la diversité des applications possibles, du carton recyclé au plastique récupéré. L'exposition témoigne d'un savoir-faire local engagé et prouve que la valorisation des matériaux est accessible à tous.



**Retrouvez l'exposition à la Mairie de SEREILHAC
du 10/11/25 au 8/12/2025**

Plus d'infos :

<https://www.syded87.org/fr/actualites/894-exposition-itinerante-economie-circulaire-initiative-d-acteurs-locaux>



LE CONTEXTE

En Haute-Vienne, il existe environ 12 000 plans d'eau. Plus de 7 000 ont une surface comprise entre 1 000 et 10 000 m². Une grande majorité de ces étangs a été construite entre 1950 et 1980 pour un usage privé de pêche familiale. Le paysage local est également marqué par des grands étangs anciens (construits avant 1789).

Les usages des plans d'eau ont évolué au fil du temps, et aujourd'hui un certain nombre de ces retenues d'eau n'a plus d'usage et par conséquent n'est plus entretenu.

FOCUS SUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE

Un étang est un volume d'eau retenu par une chaussée en terre (parfois en pierre). Pour assurer une bonne rétention de l'eau, il est nécessaire de conserver la digue en bon état. Cet ouvrage est soumis à une forte pression de l'eau.

COMMENT CONSERVER UNE CHAUSSÉE EN BON ÉTAT ?

Entretien la végétation : une fauche (ou un broyage) par an suffit. Il est nécessaire d'éviter le développement des arbres :

- Un arbre arraché par le vent peut entraîner une déstructuration de la chaussée, qui, soumise à la pression de l'eau, peut céder.
- Lorsque l'arbre dépérit, les racines dans la chaussée favorisent la circulation de l'eau et l'érosion interne de l'ouvrage.

Éviter les débordements : les ouvrages de sécurité hydraulique doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, sans obstruction, et convenablement dimensionnés. Pour éviter un ravinement des terres de la digue, l'eau ne doit pas déborder sur la chaussée.

Les grilles du déversoir doivent être nettoyées pour éviter la montée du niveau d'eau.

Limiter la prolifération des ragondins : ces rongeurs, espèces exotiques envahissantes, prolifèrent sur les étangs. Ils creusent leurs terriers à l'interface terre/eau, sur les berges et sur les digues. Ces réseaux fragilisent les ouvrages et constituent un risque pour la sécurité.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Etre propriétaire d'un étang, c'est s'assurer que la retenue d'eau ne constitue pas un danger pour les biens, les personnes et l'environnement.

L'arrêté du 9 juin 2021 répertorie l'ensemble des critères à respecter.



Chaussée entretenue



Chaussée déstructurée par les ragondins

Entretien un étang ne s'arrête pas au nettoyage de la chaussée. Il est nécessaire de réaliser des **vidanges régulières** pour éviter son envasement et gérer le cheptel piscicole présent.

En plus de la surverse de sécurité, des ouvrages doivent être présents pour éviter que le site ne perturbe le milieu récepteur (**départ de sédiments** pendant les vidanges, **impact thermique** lié au réchauffement de l'eau dans l'étang, ...).

Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus !

A NOTER : avant toute intervention, il est nécessaire d'avoir un arrêté préfectoral et de le respecter !

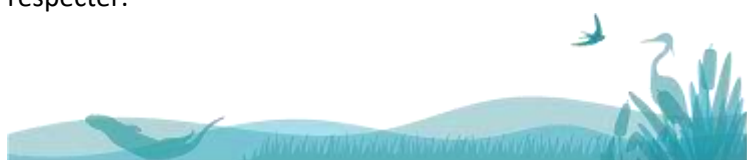
38 avenue du Président Wilson – 87700 AIXE-SUR-VIENNE

☎ 05 55 70 77 17

contact@syndicat-bassin-vienne.fr

www.syndicat-bassin-vienne.fr – www.ile-de-chailac.fr

www.aufildelaglane.fr



MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal et tous les matins du 1^{er} juillet au 25 août 2025 inclus.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV.

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV.

François GAYOT :
samedi matin sur RDV.

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RDV.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Horaires d'été de la Mairie

Du 1^{er} juillet au 25 août, le secrétariat de la Mairie est ouvert uniquement les après-midis de 14h à 17h.

Bureau de Poste

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
Sauf le vendredi de 9h30 à 12h

Fermeture estivale : du 28 juillet au 9 août

Horaire pour la levée du courrier : 15h00

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

Mise à jour 07/04/2025 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	Nexon Voie de contournement 06 20 91 21 45	St-Martin-le-Vieux ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

05 55 12 12 87

www.syded87.org

contact@syded87.org